

GUIDE DE PÊCHE DU MAINE-ET-LOIRE

ÉDITION 2024



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE ET PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE

Camping *** Les portes de l'Anjou



Pêche en direct du
camping sur Le Loir



Camping ***

LES PORTES DE L'ANJOU

9 rue du camping, 49430 Durtal - Tél : 02 41 76 31 80

www.lesportesdelanjou.com

GRIFFNAUTIC

12 RUE FRÈRES GASNIERS
49000 BOUCHEMAIN
06 73 30 14 36
griffnautic.com



DÉCOUVREZ DE NOUVEAUX
HORIZONS DE PÊCHE
AVEC GRIFFNAUTIC

VENTE BATEAU
NEUF/OCCASION

ACCASTILLAGE
USHIP

ENTRETIEN
MOTEUR/BATEAU

PERMIS BATEAU
À PARTIR DE 420€

Aquabal

B2 MARINE

CAPTAIN
TRAINING
PERMIS & COACHING

FINVAL

Funyak

RIVERLAKE

SUZUKI

USHIP
ACCÉLÉREZ VOTRE DÉMARCHE

GriffNAUTIC
BOUCHEMAIN - 49000



édito

Depuis de nombreuses années, notre Fédération œuvre pour la préservation des milieux aquatiques, car sans cela, il serait impossible de garantir la pérennité de notre loisir pêche.

Nous menons de multiples actions en faveur de la protection des peuplements piscicoles et plus particulièrement du brochet. Avec notre pisciculture fédérale destinée à l'élevage du brochet, la création de frayères artificielles sur l'ensemble du département pour permettre l'aboutissement de la fraie de ce poisson aux conditions de reproduction si exigeantes, les repeuplements en brochet tout au long de la Loire que nous menons depuis 3 ans, nous tentons de soutenir cette espèce emblématique de nos rivières dont la présence devrait être le symbole d'un milieu en bonne santé.

Or le brochet demeure aujourd'hui en grande difficulté. Avec un statut d'espèce vulnérable, l'état de ses populations est malheureusement symptomatique de l'état de dégradation de nos milieux aquatiques qui continuent à être malmenés de toute part par les activités humaines. Et le changement climatique vient complexifier un peu plus la situation.

Chaque département expérimente alors différentes mesures pour tenter de préserver cette espèce : augmentation de la taille légale de capture, fenêtre de capture, multiplication des zones de réserves interdites à la pêche... Dans notre département, nous avons fait le choix en 2024, avec l'appui des services de l'Etat, de revoir le quota carnassier à la baisse à raison de 2 carnassiers par jour et par pêcheur, dont un seul brochet.

Mais ne nous y trompons pas : quelques soient les mesures réglementaires mises en place, la seule véritable solution viable et pérenne dans le temps pour préserver le brochet, et toutes les espèces piscicoles dans leur ensemble d'ailleurs, c'est bien la restauration et la préservation de milieux

aquatiques de qualité et fonctionnels. Et c'est en ce sens que notre Fédération va poursuivre ses efforts.

A travers ce guide, vous pourrez également constater que votre Fédération propose toujours plus d'actions en faveur du développement et de la promotion de notre loisir pêche.

Forts des retours positifs des premières éditions du challenge Carna Juniors 49 et du Challenge Anjou Carnassiers, nous allons notamment réitérer ces événements l'an prochain avec quelques nouveautés.

Nous poursuivons également notre partenariat avec Anjou Tourisme pour le développement du tourisme pêche, avec notamment la mise en valeur de parcours spécifiques s'adressant à toutes les techniques de pêche à travers tout le département. Vous découvrirez d'ailleurs la mise en lumière de certains de ces parcours à travers quelques pages du présent guide.

Mais toutes les actions (entretien des berges, création de parcours pêche, surveillance...) et les manifestations que nous mettons en place ne seraient pas possibles sans le soutien inconditionnel de notre réseau de bénévoles. Acheter sa carte de pêche n'est pas juste un acte de consommation pour pratiquer une activité comme n'importe quel autre loisir. Acheter sa carte de pêche, c'est contribuer directement au financement de toutes nos actions, et cela doit être également un acte militant qui fait de vous un membre à part entière de notre tissu associatif.

Nous espérons donc vous trouvez encore nombreuses et nombreux au bord de l'eau au cours de cette année, et surtout en soutien au côté de nos associations qui œuvrent chaque jour pour la promotion de notre loisir pêche, et à travers celui-ci, pour la préservation de nos milieux aquatiques.

Halieutiquement

Bernard Merlin

Président de la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

**Fédération
de Maine et Loire pour
la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique**

1280 rue de la Gachetière
Montayer - Brissac-Quincé
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE

02 41 87 57 09
secretariat@fedepeche49.fr
www.fedepeche49.fr



Retrouvez-nous
sur Facebook,
Instagram et YouTube

Conception : Jocelyn Drochon / Atmosphère

Rédacteur : Jocelyn Drochon

Directeur de publication : Bernard Merlin

Photothèque : Fédération pêche 49 et FNNP

Imprimerie : Setig-Pallussière

Editeur : Atmosphère Communication,
25 rue de Quatrebarbes, 49100 ANGERS



GRANGERAY

Depuis 1925

Le plaisir de la navigation à portée de main



MINN KOTA



HONDA
MARINE



YAMAHA



HUMMINBIRD



ZODIAC

VENTES - ENTRETIEN TOUTES MARQUES

Retrouvez l'ensemble de nos
produits sur notre site internet

02.41.44.89.89

info@grangeray.com



**ANGERS
SAUMUR**

Sommaire

La réglementation de la pêche

- 6 Cartes de pêche
- 8 Prendre sa carte de pêche, un acte militant !
- 9 Comment est réparti l'argent de votre carte de pêche ?
- 10 Entente Halieutique du Grand Ouest (E.H.G.O.)
- 11 Comment obtenir sa carte de pêche
- 12 Où acheter sa carte ?
- 16 Dates d'ouverture 2023
- 17 Tailles de captures
- 18 Horaires légaux de pêche
- 19 Pêche en aval des ouvrages
- 20 Pêche de l'anguille
- 23 Respect du poisson
- 24 Pêche de la carpe de nuit
- 25 Il est interdit de pêcher avec...
- 26 Ce qu'il faut savoir !
- 27 Pêche des écrevisses

Les parcours de pêche

- 30 La Loire et le Thouet
- 32 L'Authion et le Lathan
- 34 La Sarthe et le Loir
- 36 L'Aubance, le Layon et l'Hyrôme
- 38 La Mayenne, l'Oudon et la Maine
- 40 La Sèvre Nantaise, la Moine et l'Èvre
- 42 La carte interactive
- 43 Les plans d'eau
- 46 Les pontons partagés
- 48 Les cales de mise à l'eau
- 50 Carpe de nuit
- 51 Silure à la recherche, du poisson trophée
- 52 L'aspe, un poisson qui déchaîne les passions !
- 53 Le feeder, une pêche ludique et alternative !
- 54 Pêche des écrevisses : une pêche ludique en famille !
- 55 Street-fishing, la pêche au coeur des villes !
- 56 Pêche au coup en famille : l'occasion de prendre ses premiers poissons !
- 57 Float tube, tentez l'expérience !

La Fédération et AAPPMA

- 58 La Fédération
- 58 La Maison Pêche Nature (MPN)
- 60 Les animations pêche
- 61 Les animations nature
- 62 Les Ateliers Pêche Nature (APN)
- 64 Carna Juniors 49
- 65 Challenge Anjou Carnassiers
- 66 La Maille d'Anjou
- 68 Hébergements pêche
- 69 Devenez bénévole !
- 71 Partenariat avec des guides de pêche
- 72 Police de la Pêche
- 74 Pêcheurs, sentinelles des cours d'eau

Que me faut-il pour pêcher ?

Il me suffit d'acheter ma carte de pêche et d'avoir l'autorisation de celui qui détient le droit de pêche.

En Maine-et-Loire, la carte de pêche donne le droit de pêcher sur tous les cours d'eau et plans d'eau gérés par une association de pêche (AAPPMA).

MA CARTE DE PÊCHE EST PERSONNELLE ET INCESSIBLE

Le port de la carte sur soi est obligatoire lors de l'action de pêche. Elle est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre (excepté les cartes "hebdomadaire" et "journalière").

Enfin, le timbre (C.P.M.A. + redevance) n'est dû qu'une seule fois pour toute la France.



AVEC MA CARTE, J'ADHÈRE À UNE ASSOCIATION

Votre carte de pêche fait de vous un membre actif d'une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA). Apportez-lui votre soutien en participant à son Assemblée Générale, à ses actions d'entretien de rivière ou à son Atelier Pêche Nature !

Cartes de pêche

Cartes annuelles

RÉPARTITION DES COTISATIONS

Carte « Personne majeure » 81 €



En première catégorie : 1 ligne montée sur canne munie de 2 hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus, y compris au lancer, aux leurres, à la mouche artificielle, au vif, à tout ou partie de poisson mort, 6 balances à écrevisses, 1 carafe à vairons (2L maximum).

En seconde catégorie : 4 lignes montées sur cannes (avec ou sans moulinet) munies de 2 hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus, aux leurres, à la mouche artificielle, au vif, à tout ou partie de poisson mort, 6 balances à écrevisses, 1 carafe à vairons (2L maximum).

Donne également le droit de pêcher à une ligne, y compris au lancer, sur tous les cours d'eau et plans d'eau du domaine public de France.

- **Carte automne** : le tarif de la carte « Personne Majeure » passera à 40,50 € à partir du 1^{er} septembre 2024. Elle offrira la possibilité de pêcher jusqu'au 31 décembre 2024.



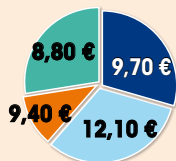
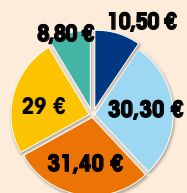
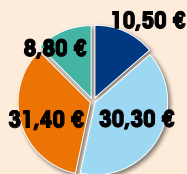
Carte « Interfédérale » 110 €

- Même droit que la carte « Personne Majeure »
- Valable dans tous les départements de l'E.H.G.O., du C.H.I et de l'U.R.N.E.



Carte « Découverte femme » 40 €

En première ou deuxième catégorie : pêche à une ligne montée sur canne munie de 2 hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus, y compris lancer, aux leurres, à la mouche artificielle, au vif, à tout ou partie de poisson mort, 6 balances, 1 carafe à vairons (2L maximum). **Réciprocité valable dans tous les départements de l'E.H.G.O., du C.H.I. et de l'U.R.N.E.**



Mensualisez le paiement de votre carte de pêche

Deux solutions s'offrent à vous pour faciliter le paiement de votre carte de pêche :

- avec Oney, réglez votre carte pêche en plusieurs mensualités. Toutes les informations sur ce moyen de paiement sont consultables sur www.cartedepêche.fr (rubrique « Infos pratiques »)
- payez votre carte de pêche avec des chèques vacances. Rendez-vous sur la rubrique « Infos pratiques » sur www.cartedepêche.fr. Les différentes étapes à suivre vous sont expliquées en vidéo.





Que faire en cas de perte de votre carte de pêche ?

Si vous avez pris votre carte de pêche depuis votre domicile, Réimprimez-la en vous reconnectant sur votre compte personnel sur www.cartedepeche.fr.

Si vous avez acheté votre carte chez un dépositaire, il vous suffit de vous rendre de nouveau chez lui et de lui demander de la réimprimer. La fin de validité de la nouvelle carte reste fixée au 31 décembre de l'année en cours !

En cas de question, n'hésitez pas à prendre contact avec la Fédération de pêche (02 41 87 57 09).

La vente de cartes de pêche se fait uniquement sur Internet. Pour se procurer sa carte de pêche, rendez-vous sur le site www.cartedepeche.fr ou chez les différents dépositaires des associations de pêche du département (voir pages 12 à 15).

RÉPARTITION DES COTISATIONS

Carte « Personne mineure » 23 €

(moins de 18 ans, né à partir du 01/01/2006)

Mêmes droits que la carte « Personne Majeure », y compris dans tous les départements de l'E.H.G.O., du C.H.I. et de l'U.R.N.E. Un jeune ayant 18 ans au cours de l'année peut pêcher avec cette carte toute l'année civile.

Carte « Découverte » 7 €

(moins de 12 ans, enfant né à partir du 01/01/2012)

Pêche à une seule ligne en première ou deuxième catégorie y compris au lancer, 6 balances, 1 carafe à vairons (2L maximum). Un jeune ayant 12 ans au cours de l'année peut pêcher avec cette carte toute l'année civile.

Réciprocité valable dans les départements de l'E.H.G.O., du C.H.I. et de l'U.R.N.E.

Carte « Hebdomadaire » 35 €

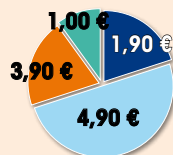
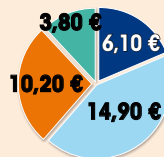
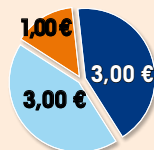
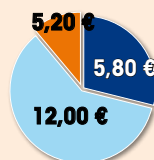
Validité : 7 jours consécutifs. Donne les mêmes droits que la carte « Majeure » et est réciprocaire dans tous les départements de l'E.H.G.O., du C.H.I. et de l'U.R.N.E. Pour tout titulaire d'une carte de pêche hors de l'E.H.G.O., du C.H.I. et de l'U.R.N.E. : demander une carte à la Fédération de Pêche de Maine-et-Loire (20 €).

Carte « Journalière » 11,70 €

En première catégorie : 1 seule ligne munie de 2 hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus, y compris au lancer, aux leurres, à la mouche artificielle, au vif, tout ou partie de poisson mort, 6 balances à écrevisses, 1 carafe à vairons (2L maximum).

En seconde catégorie : 4 lignes montées sur cannes (avec ou sans moulinet) munies de 2 hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus, y compris au lancer, aux leurres, à la mouche artificielle, au vif, tout ou partie de poisson mort, 6 balances à écrevisses, 1 carafe à vairons (2L maximum).

Réciprocité départementale uniquement.



Attention à bien indiquer la ou les date(s) de vos journées de pêche lors de l'achat d'une carte « hebdomadaire » ou « journalière ».
Les dates seront indiquées sur votre carte de pêche et vous assureront de pratiquer votre loisir dans la légalité.

Pour les personnes intéressées par la pêche aux engins, reportez-vous aux pages 66-67 sur la Maille d'Anjou.

Prendre une carte de pêche, un acte militant !

Prendre sa carte, c'est :

- Devenir adhérent d'une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Aller à la pêche
- Pouvoir prélever des poissons dans le respect de la réglementation et de manière raisonnée
- Contribuer au fonctionnement du réseau des structures associatives de la pêche de loisir
- Aider à la surveillance du domaine piscicole et au contrôle de l'exercice de la pêche
- Participer à la sensibilisation des jeunes et au respect de l'environnement
- Soutenir les travaux de restauration des milieux aquatiques
- Financer les repeuplements piscicoles

QUAND JE PÊCHE,
JE PROTÈGE AUSSI !

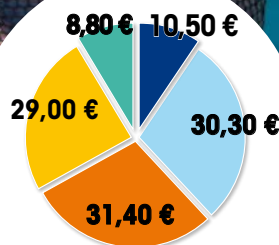
Pour 2,11 €
par semaine*

**avec la carte annuelle
interfédérale à 110 €*

Comment est réparti l'argent de votre carte de pêche ?

LA CARTE INTERFÉDÉRALE VAUT **110 €**
DANS LE DÉPARTEMENT EN 2024. CERTAINS
D'ENTRE VOUS SE DEMANDENT RÉGULIÈREMENT
À QUOI SERT L'ARGENT DES PÊCHEURS.

RÉPARTITION DE
L'ARGENT D'UNE CARTE
DE PÊCHE MAJEURE
INTERDÉPARTEMENTALE
2024 À 110 €



■ En premier lieu, une cotisation de **10,50 €** revient à l'**AAPPMA** que vous avez choisie lorsque vous achetez votre carte. Elle lui permet de mener des actions d'empoissonnement, de créer ou entretenir des parcours de pêche ou de soutenir un Atelier Pêche Nature. Vous êtes libre d'adhérer à l'AAPPMA de votre choix lors de l'achat de votre carte de pêche.

■ La **Fédération de Maine-et-Loire** reçoit **30,30 €**. Cette somme sert au financement de travaux de restauration ou de développement du loisir pêche (cale de mise à l'eau, ponton sécurisé, parcours de pêche, etc.). Elle finance la location des baux de pêche sur le domaine public (50 000 euros par an) ou de certains plans d'eau. Elle sert également au fonctionnement et à l'entretien du siège de la Fédération et de sa Maison Pêche Nature. Cet argent permet de financer les emplois des salariés, de l'achat et de l'entretien des véhicules, des assurances ou encore le fonctionnement de la pisciculture de la Fédération ou des empoissonnements.

■ La **Fédération Nationale de Pêche en France (FNPF)**, récupère **31,40 €**, organisme en charge de la gestion de la pêche en France. Ils sont en grande partie consacrés à l'aide des emplois dans les fédérations départementales, à subventionner les actions de réhabilitation du milieu ou de développement du loisir pêche et faire la promotion de la pêche.

■ **8,80 €** reviennent dans les caisses des **Agences de l'Eau**. Elles ont pour missions de gérer et partager la ressource, réduire les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, leur fonctionnement naturel et la biodiversité.

■ **29 €** reviennent à l'**Entente Halieutique du Grand-Ouest (EHGO)** et servent pour la promotion et le développement de la réciprocité entre les fédérations départementales et favoriser le tourisme pêche. Par exemple, l'EHGO peut aider à l'achat de plans d'eau ou de parcours de pêche. Le principe : aider financièrement les fédérations à effectifs faibles et à réseau hydrographique riche en leur permettant d'améliorer la mise en valeur de leur domaine piscicole.



Tenez-vous informer des actions de votre fédération et des AAPPMA de Maine-et-Loire
Pour en savoir plus sur les actions menées par le monde associatif de la pêche en Maine-et-Loire,
rendez-vous sur nos pages Facebook/Instagram ou sur www.fedepeche49.fr



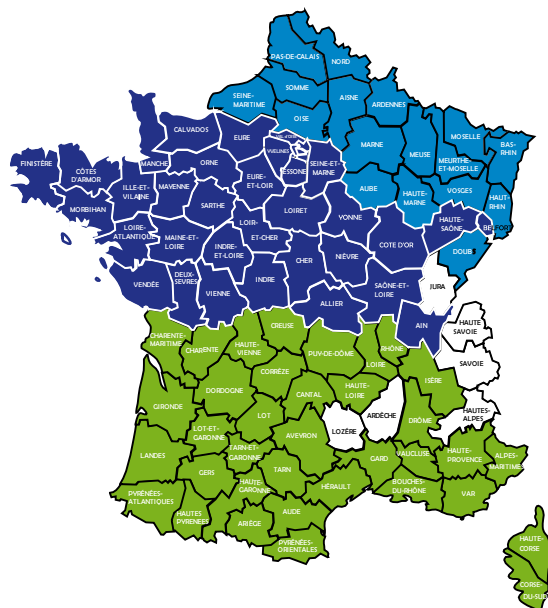
En Maine-et-Loire, les associations de pêche du département ont mis en commun leurs parcours de pêche : **c'est la réciprocité départementale**. Un pêcheur adhérent à une A.A.P.P.M.A. du département ou à l'A.D.A.P.A.E.F. peut donc accéder à tous les parcours de pêche gérés par les A.A.P.P.M.A. du département. **Cette facilité donne à votre carte de pêche une validité départementale.**

HORS DÉPARTEMENT : ENTENTE HALIEUTIQUE DU GRAND OUEST

En prenant la carte interfédérale ou en s'acquittant de la vignette E.H.G.O. (40 €) dans le département où il a pris sa carte, un pêcheur peut pratiquer son loisir sur tous les lots de pêche gérés par les A.A.P.P.M.A. réciprocitaires des départements adhérent à l'E.H.G.O., au C.H.I. ou l'U.R.N.E. Pour vous assurer que vous pêchez en toute légalité, nous vous conseillons de contacter la fédération départementale de pêche concernée. Elle pourra vous renseigner et vous donner des conseils sur les parcours.

Les cartes "personne mineure, découverte femme, découverte - 12 ans et hebdomadaire" permettent de pêcher dans les départements de l'E.H.G.O., du C.H.I. ou de l'U.R.N.E. sans acquitter de vignette E.H.G.O.

Attention ! Économisez en achetant la carte : Si vous prenez séparément (en deux fois) votre carte "Majeure" puis le timbre EHGO, vous paierez 121 € (81 € + 40 €). Renseignez-vous lorsque vous êtes dans un autre département, la réglementation peut varier et certains parcours ne sont pas inclus dans la réciprocité.



■ **Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO)**
02 37 52 06 20

■ **Club Halieutique Interdépartemental (CHI)**
04 68 50 80 12

■ **Union Réciprocitaires du Nord-Est (URNE)**
03 25 32 51 10



Comment obtenir sa Carte de pêche

Il est obligatoire de passer par le site Internet www.cartedepeche.fr pour obtenir sa carte de pêche.

DEUX POSSIBILITÉS S'OFFRENT À VOUS POUR L'OBTENIR :

En se rendant chez un des dépositaires du département qui sont équipés pour fournir la carte de pêche (voir liste des dépositaires - pages à suivre). Il vous demandera les informations nécessaires pour établir votre carte, vous l'imprimera et vous fournira également un exemplaire du guide de pêche afin de connaître toute la réglementation.

En allant directement sur le site www.cartedepeche.fr depuis votre domicile en suivant la procédure (voir ci-dessous). Vous avez l'avantage de pouvoir prendre votre carte de pêche à n'importe quel moment de la semaine, même le dimanche. Une envie d'aller à la pêche à la dernière minute : c'est la solution idéale pour prendre votre carte et ainsi pratiquer sa passion en respectant la réglementation.

Procédure

- Rendez-vous sur le site Internet www.cartedepeche.fr
- Créer votre compte en cliquant sur le bouton « **S'identifier** » situé en haut à droite. Suivez ensuite la procédure en remplissant les différents champs demandés.
- Directement à partir de la page d'accueil du site, cliquez sur la carte de votre choix en dessous de « **Choisir sa carte de pêche** », ou bien cliquez sur l'onglet « **Cartes de pêche** », puis « **Trouver la carte de pêche idéale** » en saisissant les informations demandées
- Une liste d'AAPPMA s'affiche par rapport à votre lieu d'habitation.
- Valider ensuite la carte de pêche désirée, dans l'association de votre choix, en indiquant la quantité souhaitée et cliquer sur « **Valider** ».
- « **Sélectionner le pêcheur** », sélectionner le moyen de retrait de la carte « **Livraison à domicile** » ou « **Impression personnelle** », puis cocher « **J'accepte les conditions générales d'adhésion** » et cliquer sur « **Valider et payer** »
- Choisir votre paiement et rentrer vos coordonnées bancaires.
- Télécharger et imprimer votre carte de pêche.



Vous avez une question ? N'hésitez pas à prendre contact avec la Fédération de Pêche de Maine-et-Loire au 02 41 87 57 09 ou à vous rapprocher du président de votre AAPPMA.

Où acheter sa carte ?

AAPPMA	DEPOSITAIRE	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE
ABLETTE ANGEVINE	ABLETTE ANGEVINE	35 rue de la Barre	49000	ANGERS
	DECATHLON BEAUCOUZE	Av Prosper Guilhem - Centre d'activités de l'Hoirie	49070	BEAUCOUZE
	RURAL GARDEN	Avenue Millardière	49480	SAINT SYLVAIN D'ANJOU
	SUPER U BECON	3 route de Saint Clément	49370	BECON LES GRANITS
	TENTATION FLEURISTE	15 place de la République	49460	MONTREUIL-JUIGNE
	POURQUOI PAS	Centre commercial des Varennes 4 rue Henri Matisse	49125	BRIOLLAY
	PACIFIC PECHE BEAUCOUZE	16 avenue du Pin	49070	BEAUCOUZE
	PECHANA	34 route de Cholet	49610	MURS ERIGNE
	ESPACE TERRENA LE LION	Route Vern - Grande Chaussée	49220	LE LION D'ANGERS
ABLETTE LONGERONNAISE	LE LONGE-BAR	29 rue du Commerce	49710	LE LONGERON
ABLETTE MONTJEANNAISE	GAMM VERT LA POMMERAYE	Route de Bourgneuf en Mauges	49620	LA POMMERAYE
	PERRAULT NICOLAS	4 rue du Pont	49123	INGRANDES SUR LOIRE
	SOCIETE PUBLIQUE LOCALE MAUGES TOURISME	4 place de la Févrière	49410	ST FLORENT LE VIEIL
	LA GABARE	4 place du Général De Gaulle	49570	MONTJEAN SUR LOIRE
ABLETTE MORANNAISE	ABLETTE MORANNAISE BRISSARTHOISE	8 square Mathieu Cointerel	49640	MORANNES
	FLEURS DE GOGANES	39 Grande Rue	49640	MORANNES
	LA FERME AQUACOLE	La Millasserie	49640	MORANNES
	BOUCHERIE MIRE	4 place Jean Bourre	49330	MIRE
	CAMPING MOREDNA	Rue de Pont	49640	MORANNES SUR SARTHE
	LE MORANNAIS	43 Grande Rue	49640	MORANNES
	CAYEUX YVES	22 rue du Marché au Lin	49290	CHALONNES SUR LOIRE
ADAPAEF	MEUNIER JACQUES	9 quai des Mariniers	49350	LE THOUREIL
AMIS DE LA LOIRE	LA GABARE	7 levée Jeanne de Laval	49250	SAINT MATHURIN SUR LOIRE
	LE RELAIS DE LA LOIRE	1 place du 8 mai 1945	49250	LA MENITRE
	JARDINERIE BRICO MARCHE	Rue Paul Langevin - Le Boulerot - ZA Actival	49250	BEAUFORT EN VALLEE
AMIS DE LA ROMPURE	GAMM VERT ST LAURENT DES AUTELS	Route du Fuilet	49270	ST LAURENT DES AUTELS
AUX PECHEURS D'ANGERS LOIR	AUX PECHEURS D'ANGERS LOIR	2 rue Yves Montand	49000	ANGERS
	AUCHAN ANGERS AVRILLE	La Croix Cadeau	49243	AVRILLE
	BAR DES AMIS	1 rue Jean Bauveau	49140	VILLEVEQUE
	L'ESCALE	1 bis rue des Saulaies	49080	BOUCHEMAINE
	SNC GAUTHIER	1 rue du Bourg	49070	BEAUCOUZE
	SUPER U COEUR DE VILLE	9 rue Verdun	49124	ST BARTHELEMY D'ANJOU
	PECHANA	34 route de Cholet	49610	MURS ERIGNE
	SUPER U CORZE	L'Aurore	49140	CORZE
	RELAIS DE SARRIGNE	2 rue des Glycines	49800	SARRIGNE
	SUPER U LES JUSTICES	6 square Louis Jouvét	49000	ANGERS
	SUPER U ST SYLVAIN	La Maison Blanche	49480	ST SYLVAIN D'ANJOU
	TABAC PRESSE LA GAZELLE	51 rue Jean Jaurès	49124	ST BARTHELEMY D'ANJOU
	CAFE DE LA MAIRIE	Place de la Mairie	49140	SOUCELLES
	RELAIS DES FLEURS	10 l'Aurore	49140	CORZE
	TABAC PRESSE LE WEEK-END	20 place Bichon	49100	ANGERS



AAPMA	DEPOSITAIRE	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE
BOERS DE L'EVRE	APPATS RETHORE	Lieu-dit Bordage	49122	LE MAY SUR EVRE
	BOUCHET SNC AU TIBUS	55 rue du Général de Gaulle	49340	TREMENTINES
BOERS DURTALOIS	LES BOERS DURTALOIS	3 rue de la Mairie	49430	DURTAL
	CAMPING DES PORTES DE L'ANJOU	9 rue du Camping	49430	DURTAL
	LC MECA	18 route du Genneteil	49490	NOYANT VILLAGE
	RESTAURANT LA PETITE FRINGALE	19 avenue d'Angers	49430	DURTAL
	SUPER U DURTAL	13 rue Frères Lumières	49430	DURTAL
BREME CHALONNAISE	GAMM VERT CHALONNES	Route de Saint Laurent de la Plaine	49290	CHALONNES SUR LOIRE
	OFFICE TOURISME DESTINATION ANJOU VIGNOBLES ET VILLAGES	Place de l'Hôtel de Ville	49290	CHALONNES SUR LOIRE
	CAFE DES HALLES	18 place des Halles	49292	CHALONNES SUR LOIRE
BROCHETS DE LA SARTHE	VIVECO	19 rue du 11 novembre	49125	CHEFFES SUR SARTHE
	GAMM VERT CHATEAUNEUF	Route Chateau Gontier	49330	CHATEAUNEUF SUR SARTHE
	GAMM VERT SYNERGIES TIERCE	1 rue Chapelle	49125	TIERCE
	SUPER U CHATEAUNEUF	Ma Campagne	49330	CHATEAUNEUF SUR SARTHE
	SNC BONNE SAISON Tabac presse	14 rue Nationale	49330	CHATEAUNEUF SUR SARTHE
	U EXPRESS	L'Arche dorée - Route d'Angers	49330	CHAMPAGNE
CACHALOTS DE L'HYROME	A TOUT HEURE SPAR	14 rue Saint Vincent	49750	BEAULIEU SUR LAYON
	CAFE	11 place du Centre	49290	CHAUDDEFONDS SUR LAYON
	CAFE DU COMMERCE CHEMILLE	1 place du Château	49120	CHEMILLE MELAY
	CAFE FAYE	34 rue Albert Lebrun	49380	FAYE D'ANJOU
	CAFE ST PIERRE	78 rue Nationale	49120	CHEMILLE
	LE CHAMPENNAIS	27 rue Rabelais	49380	CHAMP SUR LAYON
	LE RELAIS DU LAYON	9 place Saint Pierre	49670	VALANJOU
	LE ST JAMES	5 place de la Mairie	49380	THOUARCE
	MAG PRESSE LECLERC	Galerie marchande Leclerc	49120	CHEMILLE
	SUPER U CHEMILLE	Centre commercial	49120	CHEMILLE
CARPE VIHIERSOISE	BAR DU PECHEUR VIHIERS	18 place du Minage	49310	VIHIERS
	LOE-MAE	22 rue Principale	49310	LA SALLE DE VIHIERS
CHEVALIERS DE LA MOINE	ETS POHU	6 avenue des Pays Bas	49230	ST GERMAIN SUR MOINE
	TABAC PRESSE MONTFAUCON	12 place de la Motte	49230	MONTFAUCON SUR MOINE
CROCODILES DE LA MOINE	EURO PECH'ASSE	8 avenue de la Tessoualle	49300	CHOLET
ENTENTE DES PECHEURS SEVREMOINE	CHEZ CHACHA	2 rue de la Roche	49230	SAINT CRESPIN SUR MOINE
	VOTRE MARCHÉ	1 rue du Fief d'Ares	49230	SAINT CRESPIN SUR MOINE
	GUIZ-BAR	13 rue du centre	49450	ROUSSAY
	GAMM VERT ST ANDRE	13 rue Simone Veil	49450	SAINT ANDRE DE LA MARCHÉ
	BAR ST CLEMENT	1 rue du Port Poisson	49350	ST CLEMENT DES LEVEES
FERVENTS DE LA GAULE	GAMM VERT BEAUFORT	1 route de la Ménitrié	49250	BEAUFORT EN ANJOU
	POINT VERT AGRILLOIRE	Route de Longué	49350	LES ROSIERS S/ LOIRE
	OFFICE DE TOURISME	Quai Carnot	49400	SAUMUR
	TABAC PRESSE ST MARTIN	24 rue Dupetit Thouars	49160	ST MARTIN DE LA PLACE

AAPPMA	DEPOSITAIRE	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE
GARDONS DE LA JAILLE	LES GARDONS DE LA JAILLE	La Fontaine	49220	LION D'ANGERS
	BAR LES DIMES	3 rue de Pioris	49220	CHAMPTÉLUSE SUR BACONNE
	VIVECO	4 bis rue des Deux Haies	49500	ST MARTIN DU BOIS
	LE PETIT CAFE	Rue Principale - Le Bourg	49220	CHENILLE CHANGE
GARDONS DE L'OUDON	LES GARDONS DE L'OUDON	Centre commercial - La Renaissance - Le D'artagnan	49500	SEGRE EN ANJOU BLEU
	LE PTIT BAR	8 Grande Rue	49500	NYOISEAU
	ESPACE TERRENA LE LION	Route de Vern d'Anjou - Grande Chaussée	49220	LE LION D'ANGERS
	MAISON DE LA PRESSE CANDE	23 rue Carnot	49440	CANDE
	PELE AGRI-CONSEIL CANDE	4 rue André Bru	49440	CANDE
	SUPER U LE LION D'ANGERS	Rue du Lyonnais - ZAC de la Grée	49220	GREZ NEUVILLE
	TABAC LE LION ANGERS	11 rue du Général Leclerc	49220	LE LION D'ANGERS
GARDONS DE SAINT GEORGES	GAMM VERT SEGRE	Route de Cholet	49500	SEGRE
	EPICERIE LAURETTE	413 rue des Commerçants	49700	ST GEORGES SUR LAYON
	ARMURERIE PECHE ONILLON	4 rue du Commerce	49700	DOUE LA FONTAINE
GAULE BELLOPRATAINE	BAR L'ESCALE	Place de l'Eglise	49600	LA CHAPELLE DU GENET
	SARL MFB FLEURS	Zone Dyna Ouest	49600	BEAUPREAU
	BRICO CASH	Zone Anjou Actiparc	49600	BEAUPREAU
	CORDONNERIE LIRONDIERE	Centre commercial Super U - Rue Papinière	49600	BEAUPREAU
	GAMM VERT BEAUPREAU	Zone Loire et Evre	49600	BEAUPREAU
GAULE NUEILLAISE	LE CHIQUITO	4 place Verdun	49700	DOUE LA FONTAINE
	LE VARIETE	13 rue de la Collégiale	49260	LE PUY NOTRE DAME
	BAR TABAC	8 place d'Armes	49560	NUEIL SUR LAYON
	POINT VERT DOUE	20 rue du Portail	49700	DOUE LA FONTAINE
GAULE TESSOUALLAISE	BUREAU DE TABAC	30 avenue Georges Clemenceau	49280	LA TESSOUALLE
	LA TABLE DU PUY	55 rue Nationale	49300	LE PUY ST BONNET
GAULES DU LATHAN	LES GAULES DU LATHAN	51 ter rue Docteur Assier	49160	LONGUE
	CAFE DU CENTRE	Le Bourg	49390	VERNOIL
	ESPACE TERRENA NOYANT	22 avenue de la Gare	49490	NOYANT
	ESPRIT JARDILAND	ZI de la Métairie	49160	LONGUE
	SUPER U BAUGE	Avenue d'Angers	49150	BAUGE
	INTERMARCHÉ	1 bd Paul Derre	49490	NOYANT
	SUPER U MAZE	Les Hautes Chaintres	49630	MAZE
	TABAC PRESSE ALIMENTATION	Le Vieux Bourg - 1 rue Rigauveau	49160	LONGUE
	VIVECO	2 rue Touraine	49390	MOULIHERNE
GAULES DU LOIR	LES GAULES DU LOIR			
	AUBERGE DU PLAT D'ETAIN	3 rue Nationale	49140	LA CHAPELLE ST LAUD
	CAFE TABAC LE BRAZZA	24 rue Georges Clemenceau	49150	BAUGE
MARTINS PECHEURS MONTREUILAIS	ARMURERIE PECHE ONILLON	4 rue du Commerce	49700	DOUE LA FONTAINE
	LA BARBACANE	76 place Ormeaux	49260	MONTREUIL BELLAY
	LA MAISON DE LA PRESSE	492 rue Nationale	49260	MONTREUIL BELLAY
MARTINS PECHEURS MONTREVAULT	LES MARTINS PECHEURS MONTREVAULT	Mairie - 2 rue Arthur Gibouin	49110	MONTREVAULT
	CAFE LE DO-RE-MI	1 rue de l'Evre	49110	SAINT REMY EN MAUGES
	LE CHENE FLEURI	1001 lieu-dit Le Chêne	49110	SAINT REMY EN MAUGES
	PELE AGRI CONSEIL	ZA La Paganne	49110	SAINT PIERRE MONTLMART

AAPPMA	DEPOSITAIRE	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE
PECHEURS DES ETANGS POUANCEENS	BM MATÉRIAUX	ZA route de Craon – 4 rue des compagnons	49420	POUANCE
	L'ANGE VIN	9 rue d'Anjou	49420	CHAZE HENRY
	GRAND CAFE DU COMMERCE	1 rue de la Porte Angevine	49420	POUANCE
PECHEURS DU LOIR	LES PECHEURS DU LOIR	Mairie	49140	SEICHES SUR LOIR
	ESPACE TERRENA	18 rue Pasteur	49140	SEICHES SUR LOIR
	LA PETITE EPICERIE	Rue du Commerce	49410	CORZE
	SUPER U CORZE	L'Aurore	49140	CORZE
PERCHE MAULEVRAISE	LE BRAZZA	9 rue du Commerce	49360	MAULEVRIER
	PROXI SOMLOIRE	8 place du Souvenir	49360	SOMLOIRE
PERCHE TRELAZEENNE	LA PERCHE TRELAZEENNE	20 rue Salengro	49800	TRELAZE
	BAR HOTEL L'ESCALE	15 Grande Rue	49800	BRAIN SUR L'AUTHION
	CHUDEAU BEATRICE	39 Grande Rue	49610	JUIGNE SUR LOIRE
	DECATHLON	ZAC du Moulin Marcille	49130	LES PONTS DE CE
	GAMM VERT	27 avenue du Moulin	49130	LES PONTS DE CE
	PECHANA	34 route de Cholet	49610	MURS ERIGNE
	SNC VALOME	23 place Georges Clemenceau	49320	BRISSAC QUINCE
	OFFICE TOURISME DESTINATION ANJOU VIGNOBLES ET VILLAGES	Place de l'Hôtel de Ville	49290	CHALONNES S/ LOIRE
	LE VIRGINIA	113 rue des Ponts de Cé	49000	ANGERS
	TABAC PRESSE ANDARD	32 Grande Rue	49800	ANDARD
	TABAC ET VAP	24 rue Louis Moron	49320	BRISSAC-QUINCE
	TABAC PRESSE LA CHESNAIE	Centre Commercial la Chesnaie	49130	LES PONTS DE CE
ROSEAU SAUMUROIS	TABAC PRESSE ST MELAINE	28 rue Armand Brousse	49610	SAINT MELAINE SUR AUBANCE
	LE CELTIQUE	74 Jean Ackerman	49400	SAINT HILAIRE SAINT FLORENT
	DECATHLON	8 rue des Marechaux	49400	SAUMUR
	HD PÊCHE	1 bis Boulevard Louis Renault	49400	SAUMUR
	LE BERYL CAFE	150 rue Albert Pottier	49650	ALLONNES
	LE BISTROT LIGERIE	48 rue Nationale	49400	VILLEBERNIER
	TABAC PRESSE ST MARTIN	24 rue Dupetit Thouars	49160	ST MARTIN DE LA PLACE
	OFFICE TOURISME	Quai Camot	49400	SAUMUR
	TABAC JOURNAUX	3 rue Vauzelles	49650	BRAIN SUR ALLONNES
	TABAC PRESSE LE ST CYRIEN	33 rue Sous l'Ormeau	49260	ST CYR EN BOURG
SAUVEGARDE DE LA MOINE	LE SCHANANDO	23 rue Emilie Landais	49400	CHACE
	LA SAUVEGARDE DE LA MOINE	Rue Abbé Chevreau	49280	LA SEGUINIERE
	DECATHLON CHOLET	L'autre Faubourg - Rue Sorel Tracy	49300	CHOLET
SCION FLORENTAIS	CAFE DE LA PRAIRIE	21 avenue de Nantes	49280	LA SEGUINIERE
	AU CAFE DES DELICES	19 rue des Mauges	49410	MESNIL EN VALLEE
	SOCIETE PUBLIQUE LOCALE MAUGES TOURISME	4 place de la Févrière	49410	ST FLORENT LE VIEL
	Société APCF	9 Centre Commercial de la Févrière	49410	ST FLORENT LE VIEL
VANDOISES DE L'EVRE	CROCODILES TABAC PRESSE	5 espace Robert Humeau	49510	LA JUBEAUDIÈRE
FEDERATION DE PECHE	TOUTES LES AAPPMA	1280 rue de la Gachetière - Montayer	49320	BRISSAC-QUINCE

Dates d'ouverture 2024

COURS D'EAU DE 1^{ÈRE} CATÉGORIE

	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
OUVERTURE GÉNÉRALE												
Saumon franc ou de montée, truite de mer												
Saumon bécard ou de descente												
Truite fario, ombre chevalier, saumon de fontaine, cristivomer												
Truite arc-en-ciel												
Ombre commun												
Anguille jaune **												
Anguille argentée												
Brochet***												
Sandre												
Écrevisses (autres que américaines et louisianes)												
Grenouilles vertes												
Grenouilles rousses												

COURS D'EAU DE 2^{ÈME} CATÉGORIE

	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
OUVERTURE GÉNÉRALE												
Saumon franc ou de montée, truite de mer												
Saumon bécard ou de descente												
Truite fario, ombre chevalier, saumon de fontaine, cristivomer												
Truite arc-en-ciel*												
Ombre commun												
Anguille jaune**												
Anguille argentée												
Brochet												
Sandre												
Écrevisses (autres que américaines et louisianes)												
Grenouilles vertes												
Grenouilles rousses												

* ATTENTION : la pêche de la truite arc-en-ciel sur la Loire (cours d'eau classé saumon et truite de mer) n'est ouverte que du 9 mars au 15 septembre.

** Les dates peuvent changer, sous réserve de modification d'un arrêté ministériel.

*** En première catégorie, tout brochet capturé du samedi 9 mars au vendredi 26 avril inclus doit être immédiatement remis à l'eau.

Pendant la période de fermeture du brochet, tout mode de pêche susceptible de le capturer est interdit. Seulement les pêches au ver posé et à la mouche (sèche, noyée ou nymphe uniquement) sont autorisées.

Tailles de captures

Amis pêcheurs ! Certaines espèces ont une taille légale de capture, respectez-là. Apportez le plus grand soin lors de leur remise à l'eau. De préférence, coupez le fil pour ne pas abîmer le poisson ayant engamé profondément.



Brochet : 60 cm
(en 2^e catégorie seulement)



Sandre : 50 cm
(en 2^e catégorie seulement)



Black-bass : 40 cm
(en 2^e catégorie seulement)



Ombre : 30 cm



Truite (fario et arc-en-ciel) : **23 cm**
(limité à 6 truites par jour ; autre que truite de mer)



Lamproie :
fluviale : **20 cm**
Lamproie marine : **40 cm**

La mesure des poissons s'effectue du bout de la tête jusqu'à l'extrémité de la queue. Veuillez vous munir d'un mètre pour être certain que votre poisson atteint bien la taille légale de capture.



Mulet : 20 cm



Alose : 30 cm

QUOTAS CARNASSIERS EN MAINE-ET-LOIRE C'EST 2 CARNASSIERS DONT 1 BROCHET !

Un décret paru au Journal Officiel du 9 avril 2016 fixe le nombre de captures autorisées de sandres, brochets et black-bass, par pêcheur et par jour.

Afin de préserver encore plus les populations de poissons carnassiers (brochet, sandre et black-bass), la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a souhaité, en accord avec les services de l'Etat, réduire le quota carnassiers par rapport à celui fixé au niveau nationale (3 carnassiers dont 2 brochets par jour et par pêcheur).

A partir du 1^{er} janvier 2024, le quota carnassiers (brochet, sandre et black-bass) dans le département est : 2 carnassiers dont 1 brochet maximum par jour et par pêcheur.

Exemples : « J'ai déjà conservé un brochet au cours de la journée et j'attrape un brochet plus gros. Je suis tenu de remettre à l'eau immédiatement le second brochet ».

« J'ai déjà conservé 1 brochet et 1 sandre. Je viens de capturer un nouveau sandre. Mon quota étant déjà atteint, je suis tenu de le remettre à l'eau ».

Horaires légaux de pêche

La pêche est autorisée depuis une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à une demi-heure après son coucher.

Pour définir les horaires de pêche, retirez une demi-heure avant le lever du soleil et ajoutez une demi-heure après son coucher. Ces horaires doivent tenir compte des décalages horaires d'été et d'hiver. Retrouvez les horaires légaux de pêche 2024 en consultant le plan réglementation inséré dans le guide de pêche.

Il existe néanmoins une dérogation pour la pêche de la carpe. Des parcours de pêche, autorisés par le Préfet, permettent de pêcher de nuit cette espèce.

Réserves annuelles Réserves spécifiques

Il existe deux types de réserves de pêche : spécifiques ou annuelles.

Les réserves spécifiques interdisent tous modes de pêche sur certaines zones du 1^{er} mars au 31 mai inclus. Leur but est de protéger le sandre lors de sa reproduction.

Les réserves annuelles interdisent tous modes de pêche sur ces zones, toute l'année.

Un arrêté préfectoral est signé chaque année pour l'ensemble du département. Depuis quelques années, les réserves sont cartographiées au niveau des services de l'Etat.

Les réserves sont également matérialisées par des pancartes posées par les Associations Agréées. Elles doivent délimiter la partie amont et celle de l'aval de la réserve. Pensez donc à bien vous renseigner ou à observer autour de vous pour être sûr de ne pas pêcher sur une de ces zones.

N'hésitez pas à consulter le site de la Préfecture de Maine-et-Loire (www.maine-et-loire.gouv.fr) pour voir les réserves de pêche ou à regarder la carte interactive sur le site Internet de la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (www.fedepeche49.fr).

Pêche en aval des ouvrages

Sur le Domaine Public Transféré (Maine, Mayenne, Oudon, Loir, Sarthe), la pêche en aval sur les ouvrages est interdite toute l'année.

Sur les cours d'eau du domaine privé, dans les 50 mètres à l'aval de l'extrémité des ouvrages, la pêche est autorisée du bord seulement à l'aide d'une seule ligne (y compris aux leurres). Sauf durant la période de fermeture spécifique jusqu'au 31 mai inclus. Consultez notre carte interactive sur www.fedepeche49.fr pour localiser les réserves de pêche au niveau des ouvrages.

Dans les 200 mètres en aval de tout ouvrage, la pêche à l'aide d'engins est interdite (y compris les balances à écrevisses).

CONNAÎTRE LES LIMITES D'UNE RÉSERVE SUR UN OUVRAGE ?

Exemple avec une réserve de 50 mètres en aval d'un ouvrage.

La limite aval de la réserve est situé 50 mètres par rapport au point le plus bas et est perpendiculaire à la rive.



PÊCHE DANS LES BRAS DE CONTOURNEMENT D'OUVRAGES

Dans le cadre de la continuité écologique, afin de faciliter le passage des poissons d'un bief à l'autre, des bras de contournements au niveau de certains ouvrages, ont été créés.

Ces bras sont bien en interdiction de pêche. Comme le prévoit l'article R436-70 du code de l'environnement, toute pêche est interdite :

- Dans les dispositifs assurant la circulation des poissons dans les ouvrages construits dans le lit des cours d'eau.
- Dans les pertuis, vannages et dans les passages d'eau à l'intérieur des bâtiments.



Pêche de l'anguille

Par arrêté, la pêche de l'anguille est réglementée par une période d'ouverture et de fermeture dans le département de Maine-et-Loire. Il est seulement possible de pêcher l'anguille jaune.

ANGUILLE JAUNE (OU DE MONTAISON)

En Maine-et-Loire, la pêche de l'anguille jaune sera ouverte du 1^{er} avril au 31 août 2024 sur l'ensemble des cours d'eau et plans d'eau de première et de seconde catégories. En dehors de cette période, vous êtes tenu de la remettre à l'eau. En période de fermeture de la pêche de l'anguille jaune, les bosselles sont interdites et les cordées doivent être munies d'hameçons 8.0 minimum.



ANGUILLE ARGENTÉE (OU D'AVALAISON)

La pêche de l'anguille argentée est interdite toute l'année sur l'ensemble du département pour les pêcheurs amateurs.

Il est interdit d'utiliser l'anguille ou sa chair comme esche.

A noter : tout pêcheur amateur, à la ligne ou aux engins, est tenu d'avoir un carnet de captures (même accidentelles) qui pourra lui être demandé lors d'un contrôle. Vous pouvez le découper dans les pages suivantes, le télécharger sur Internet (CERFA N14358*01) ou le demander à la direction Départementale des Territoires (02 41 86 65 00). Les pêcheurs amateurs utilisant des engins devront déclarer les prises à la Maille d'Anjou.

Année :

N°14358*01

Ministère chargé
de la pêche en
eau douce

Articles R. 436-64 et R. 436-45 du code de l'environnement,
Arrêté du 22 octobre 2010 relatif aux obligations de déclaration
des captures d'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) par les
pêcheurs en eau douce.

Identification du pêcheur

Nom et prénom :

Adhérent de l'association agréée (association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques, association agréée de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sur le domaine public, association agréée de pêcheurs professionnels en eau douce) :

N° Suivi National de la Pêche aux Engins / Suivi National de la Pêche aux Lignes
.....

Adresse postale : Numéro : Extension :

Nom de la voie :

Code postal : Localité :

Pays :

Tél :

Courriel : @

Informations relatives au droit de pêche

N° de l'autorisation ⁽¹⁾ :

(1) : Il s'agit, le cas échéant, du numéro porté sur l'autorisation de pêche de l'anguille délivrée par le préfet (service gestionnaire de la pêche).

(2) : Préciser selon le cas : ligne simple, vermée.

(3) : Préciser selon le cas : bosselle à anguilles, nasse de type anguillière, ligne de fond, autre (à préciser).

(4) : Préciser selon le cas : anguille de moins de 12 cm (pêcheurs professionnels uniquement, si autorisés), anguille jaune, anguille argentée (pêcheurs professionnels uniquement si autorisés).

(5) : Poids en kilogramme pour l'anguille jaune et argentée (indiquer l'unité Kg) ; Poids en grammes pour l'anguille de moins de 12 cm (indiquer l'unité g).

Le pêcheur doit être en possession de son carnet lors de toute activité de pêche

Captures d'anguille en eau douce (suite et fin)

[illegible]

Civisme du pêcheur

RESPECT DU POISSON

Lorsque vous pêchez et que vous privilégiez la graciacion, il est essentiel de bien manipuler les poissons afin de les remettre à l'eau dans les meilleures conditions. Voici quelques conseils à respecter :

- Utilisez des hameçons simples si possible et sans ardilhon (hameçon en inox à proscrire).
- Privilégiez une épuisette avec des mailles en plastique.
- Veillez à manipuler le poisson correctement avec des mains mouillées.
- Faites attention à ne pas le poser par terre ou opter pour une zone avec de l'herbe humide. Si possible, ayez un tapis de réception avec vous.
- Attention aux branchies lorsque vous décrochez le poisson, elles sont très sensibles et vitales.
- Si vous n'êtes pas prêt à le décrocher, laissez votre poisson dans l'eau avec l'épuisette, le temps de préparer votre matériel.
- Si vous souhaitez le photographier, faites le assez rapidement ou favorisez la photo directement au-dessus de l'eau (surtout en période estivale).
- Pour la remise à l'eau, laissez le temps au poisson de reprendre ses esprits. Maintenez le poisson quelques instants afin qu'il puisse se ré-oxygéner. Si vous sentez que le poisson est prêt à repartir, lâchez-le.

Plus ces règles seront respectées, plus elles faciliteront le travail des bénévoles des AAPPMA et de la Fédération pour continuer de développer la pêche de loisir et de faciliter les accès. Et le respect de ces simples règles contribuera à véhiculer une image positive de notre loisir.

CIVISME DU PÊCHEUR

Lorsque vous êtes au bord de l'eau, quelques règles essentielles et évidentes doivent être respectées, mais encore trop souvent oubliées :

- Stationnez vos véhicules de façon à ne pas gêner le passage.
- Lorsque vous passez par des champs ou des pâtures, veillez à respecter les cultures ou les animaux et refermez les barrières derrière votre passage.
- Veillez à vous respecter entre pêcheurs (essayez de garder une distance raisonnable avec les pêcheurs déjà installés et à ne pas gêner les coups de pêche).
- Respectez les autres usagers (randonneurs, cyclistes, etc.) et les riverains à proximité des rives.
- Ramassez vos déchets après votre passage. Cela paraît évident et il est agréable de pouvoir pêcher sur des sites propres. Il est inacceptable de retrouver des déchets liés à la pêche au bord de l'eau (sac d'amorce, emballages de matériel de pêche, etc.)
- Lorsque vous souhaitez prélever des poissons, veillez à rester dans un cadre raisonnable et respecter la réglementation. Remettez à l'eau les poissons non conservés dans les meilleures conditions.



Pêche de la carpe de nuit

Pêcher de nuit est un exercice captivant et codifié qui permet de découvrir une nouvelle facette de la pratique de la pêche.

RESPECTER LE POISSON DEMANDE DE SE PLIER À QUELQUES RÈGLES SIMPLES



Pour pratiquer la pêche de la carpe de nuit, elle doit se faire exclusivement sur les parcours autorisés par arrêté préfectoral. Vous pouvez les retrouver dans les pages parcours du guide (p. 30 à 41) ou sur notre carte interactive sur le site Internet de la Fédération (www.fedepeche49.fr).

Pêcher la carpe de nuit est à la portée de tous : **une carte annuelle ou deux cartes journalières consécutives suffisent.**



Pour la pratique de cette pêche nocturne, chaque pratiquant peut utiliser jusqu'à 4 lignes montées sur cannes (avec ou sans moulinet) avec hameçon simple garni de bouilletes ou d'esches végétales **exclusivement**. Possible toute l'année à toute heure sur des secteurs définis par arrêté préfectoral, cette pêche doit **exclusivement s'effectuer du bord**.

Il est interdit de conserver les carpes pêchées dans un créneau compris entre une demi-heure après le coucher du soleil jusqu'à une demi-heure avant son lever. Par conséquent chaque prise devra être immédiatement remise à l'eau.

ATTENTION : transporter des carpes vivantes de plus de 60 cm est répréhensible. Tout contrevenant encourt une amende de 22 500 € et la confiscation de son matériel pour infraction à cette règle.

Si vous êtes témoin d'un trafic de carpe, contactez l'Union Nationale des Carpistes Libres - CATAC : catac.trafic@yahoo.fr

Il est interdit de pêcher avec...

Conformément aux articles R.436-34 et R.436-35 du code de l'environnement, il est interdit d'appâter les hameçons, nasses, filets, verveux et tous autres engins avec une espèce qui :

- **a une taille minimale de capture*** : brochet, sandre, black-bass ou mulot.
- **est protégée** : lamproie*, saumon atlantique, truite*, omble chevalier, alose*, ombre commun*, brochet*, vandoise, ide mélanote, bouvière, loche de rivière et anguille.
- **est susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques** : poisson-chat, crabe chinois, écrevisse de Louisiane, écrevisse américaine, écrevisse de Californie
- **est classée dans la liste des espèces exotiques interdites d'introduction** : pseudorasbora, perche-soleil, Xénope du Cap, grenouille taureau
- **ne fait pas partie de la liste des « espèces représentées » dans nos rivières** : aspe



Brochet



Poisson-chat



Perche Soleil



Bouvière



Anguille



Aspe



Xénope du Cap



Écrevisse de Louisiane

* Poissons ayant une taille minimale de capture

Ce qu'il faut savoir !



- **La pêche à l'asticot** est autorisée en première catégorie.
- **Sur les cours d'eau limitrophes** (cours d'eau formant la limite de deux départements), c'est la réglementation la moins restrictive qui s'applique sur les deux rives de la partie concernée du cours d'eau.
- Le pêcheur doit **être à proximité de ses lignes**.
- **Pendant les écourues**, la pêche reste autorisée tant qu'il subsiste une hauteur d'eau ou un débit garantissant la vie et la circulation du poisson.
- Il est possible de **cumuler des cannes à pêche et des balances** pendant la même action de pêche.
- **La vente du poisson** par un pêcheur amateur aux lignes ou aux engins est **strictement interdite**, de même que l'achat du poisson à un pêcheur n'ayant pas la qualité de pêcheur professionnel.
- **La pêche au lancer** se définit par l'action successive de lancer et de récupérer un leurre ou une esche en l'animant. L'emploi d'une canne

munie d'un moulinet et utilisée posée n'est pas assimilable à la pêche au lancer, de même que la pêche à l'anglaise, au feeder ou à la bolognaise.

- **Les perches et autres moyens de stationnement** doivent être enlevés après chaque sortie de pêche afin d'éviter toute gêne et accident de navigation.
- **Le poisson-chat, l'écrevisse américaine et l'écrevisse de Louisiane font partie des espèces dites indésirables**. Etant susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques, leur utilisation comme esche, leur remise à l'eau, leur introduction ou leur transport vivant, sont de ce fait, interdits.



La pêche des écrevisses

Dans un passé encore récent, parler d'écrevisse dans notre département revenait à évoquer des espèces «autochtones» telles que les écrevisses à pattes blanches ou pattes grêles. Elles ont malheureusement quasiment disparu de nos eaux. L'altération de la qualité de nos milieux ainsi que l'introduction d'espèces américaines, porteuses de la peste de l'écrevisse, ont notamment participé à décimer les populations à travers toute l'Europe.

Aujourd'hui, deux écrevisses (américaines et de Louisiane) susceptibles de créer des déséquilibres biologiques, prolifèrent dans les cours et plans d'eau de notre département. Plus fécondes et plus agressives, elles éliminent les espèces autochtones des biotopes qu'elles colonisent. La présence des espèces exotiques a un impact négatif sur le milieu aquatique mais elles sont aussi le reflet de cette dégradation.

Réglementation

Être en possession d'une carte de pêche

6 balances à écrevisses d'un diamètre de 30 centimètres maximum par pêcheurs sont autorisées

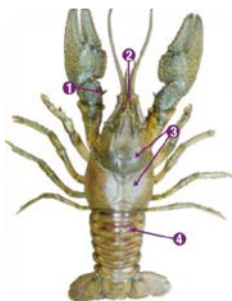
La pêche des écrevisses américaines et de Louisiane est autorisée toute l'année (interdiction de la remettre à l'eau). La pêche des autres écrevisses est interdite.

La pêche avec une balance en aval des ouvrages est interdite dans les 200 mètres.

Pour transporter une écrevisse, elle doit impérativement être tuée sur son lieu de capture (châtrer les écrevisses*).

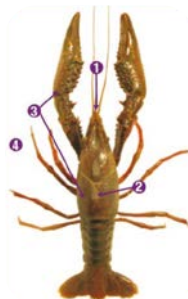
* Ceci consiste à retirer le tube digestif de l'écrevisse. Prenez entre vos doigts la partie centrale de la queue (appelée telson), vous faites un quart de tour et vous tirez. Le tube digestif sort ainsi de l'abdomen.

COMMENT LES RECONNAÎTRE ?



Écrevisse Américaine

- ❶ Ergot pointu sur l'article précédant les pinces
- ❷ Rostre à bords parallèles en forme de gouttière
- ❸ Épine de part et d'autre du sillon cervical
- ❹ Tâche brunes sur l'abdomen



Écrevisse de Louisiane

- ❶ Rostre à bords convergents
- ❷ Sillons très rapprochés
- ❸ Nombreuses aspérités sur le thorax et les pinces
- ❹ Couleur rouge

Une bonne façon de participer à la régulation de ces écrevisses exotiques est de les pêcher. Il n'y a rien de plus simple et pour un faible investissement. Il vous suffit de vous munir de balances à écrevisses (en vente dans les magasins de pêche), de ficelle ou de cordelette, d'un bâton avec un embout en fourche et d'appâts (croquettes, viande, etc.). Un peu de patience, le temps de les laisser venir se nourrir dans votre balance et le tour est joué !



L'agence de l'eau Loire-Bretagne

accompagne les fédérations départementales de pêche
pour protéger l'eau et les milieux aquatiques.

agence.eau-loire-bretagne.fr

9 avenue Buffon CS 36339

45063 Orléans CEDEX 2

02 38 51 73 73 • contact@eau-loire-bretagne.fr





PISTEURS
CHASSE - TIR - NATURE

EURO PECH'ASSE

450 m² de magasin



Pêche

Coup - Carpe
Carnassier - Mer
Navigation - Réparation

Coutellerie

Chasse

Armes - Munitions
Vêtements - Accessoires
Réparation

8, avenue de la Tessoualle - 49300 CHOLET

Tél. 02 41 29 27 35

europechasse@orange.fr - www.europechasse.fr

La Loire & Le Thouet



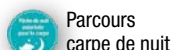
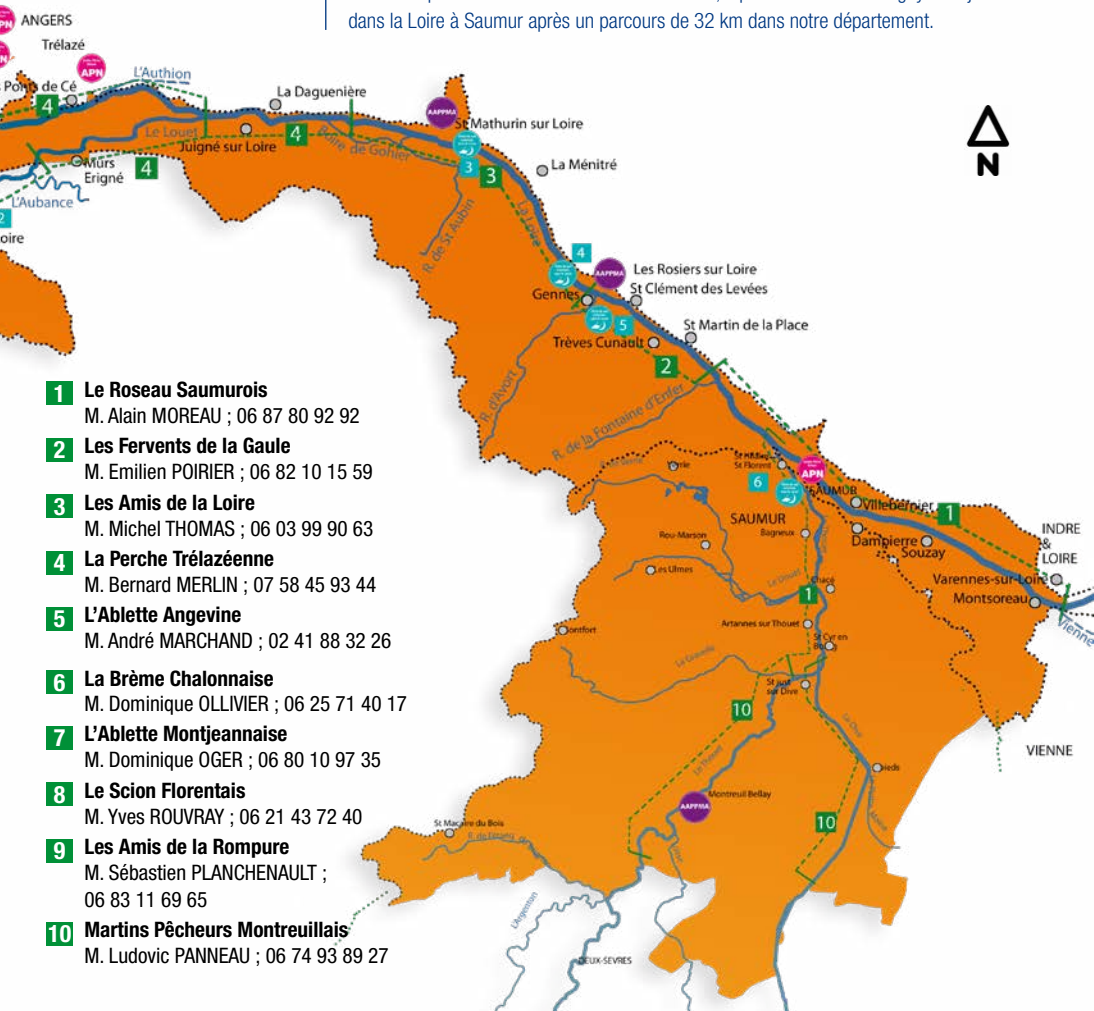
SECTEURS DE PÊCHE DE CARPE DE NUIT

	RIVIÈRE	LIMITE AMONT	LIMITE AVAL	COMMUNE	LONG.
1	LOIRE	Bras de la Guillemette	Bras de la Guillemette	BEHUARD	4,3
2	LOUET	La Jubaudière	Pont des mines de houilles	ROCHEFORT-SUR LOIRE	19
3	LOIRE	Boire du Rateau	Lieu-dit « Grande rue »	SAINT-MATHURIN	2,4
4	LOIRE	Camping de Saint Martin de la Place	Chemin de la Chapelle sur l'île de Bessé	GENNES	10,4
5	ETANG DE JOREAU	Délimité par des pancartes	Délimité par des pancartes	GENNES	
6	THOUE	Cale de mise à l'eau (derrière la caserne de pompiers)	Barrage de St Hilaire St Florent	SAUMUR	1,1

La Loire est l'artère maîtresse du département. Classée au patrimoine mondial de l'UNESCO jusqu'à Chalonnes sur Loire, son parcours en Maine-et-Loire représente 123 km sur les 1012 km qui en font le plus grand fleuve français. Sa source se situe en Ardèche au Mont Gerbier de Jonc et son embouchure à Saint Nazaire sur la façade Atlantique.

C'est en Anjou que le fleuve acquiert sa véritable dimension, gonflé par les eaux de la Vienne à Montsoreau et de la Maine au sud d'Angers.

Le Thouet prend sa source dans les Deux Sèvres, à proximité de Secondigny. Il se jette dans la Loire à Saumur après un parcours de 32 km dans notre département.

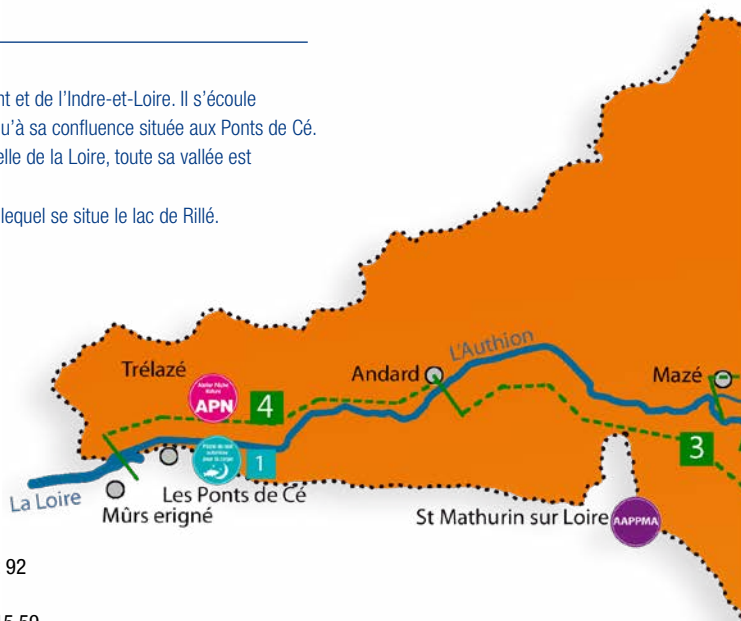


L'Authion & le Lathan

L'Authion naît à la limite du département et de l'Indre-et-Loire. Il s'écoule parallèlement à la Loire sur 61 km jusqu'à sa confluence située aux Ponts de Cé.

Sa pente étant moins accentuée que celle de la Loire, toute sa vallée est naturellement inondable.

Son principal affluent est le Lathan sur lequel se situe le lac de Rillé.



- 1 Le Roseau Saumurois**
M. Alain MOREAU ; 06 87 80 92 92
- 2 Les Fervents de la Gaule**
M. Emilien POIRIER ; 06 82 10 15 59
- 3 Les Amis de la Loire**
M. Michel THOMAS ; 06 03 99 90 63
- 4 La Perche Trélazéenne**
M. Bernard MERLIN ; 07 58 45 93 44
- 5 Les Gaules du Lathan**
Mme Béatrice BRARD ; 06 89 03 90 53

SECTEURS DE PECHE DE CARPE DE NUIT

	RIVIÈRE	LIMITE AMONT	LIMITE AVAL	COMMUNE	LONG.
1	AUTHION	Pont de Sorges	Passerelle du Décathlon	PONTS-DE-CE	2
2	AUTHION	Pont du Gué de Fresnes	Confluence avec la Curée	ROSIERS (LES)	10,8
3	LAC DE RILLÉ	Limite départementale	Secteur d'interdiction du barrage	RILLE	1,3
4	PLAN D'EAU DES YOUSIS	Zone P3 (matérialisée par des pancartes)	Zone P3 (matérialisée par des pancartes)	LONGUÉ	0,3



Rivière



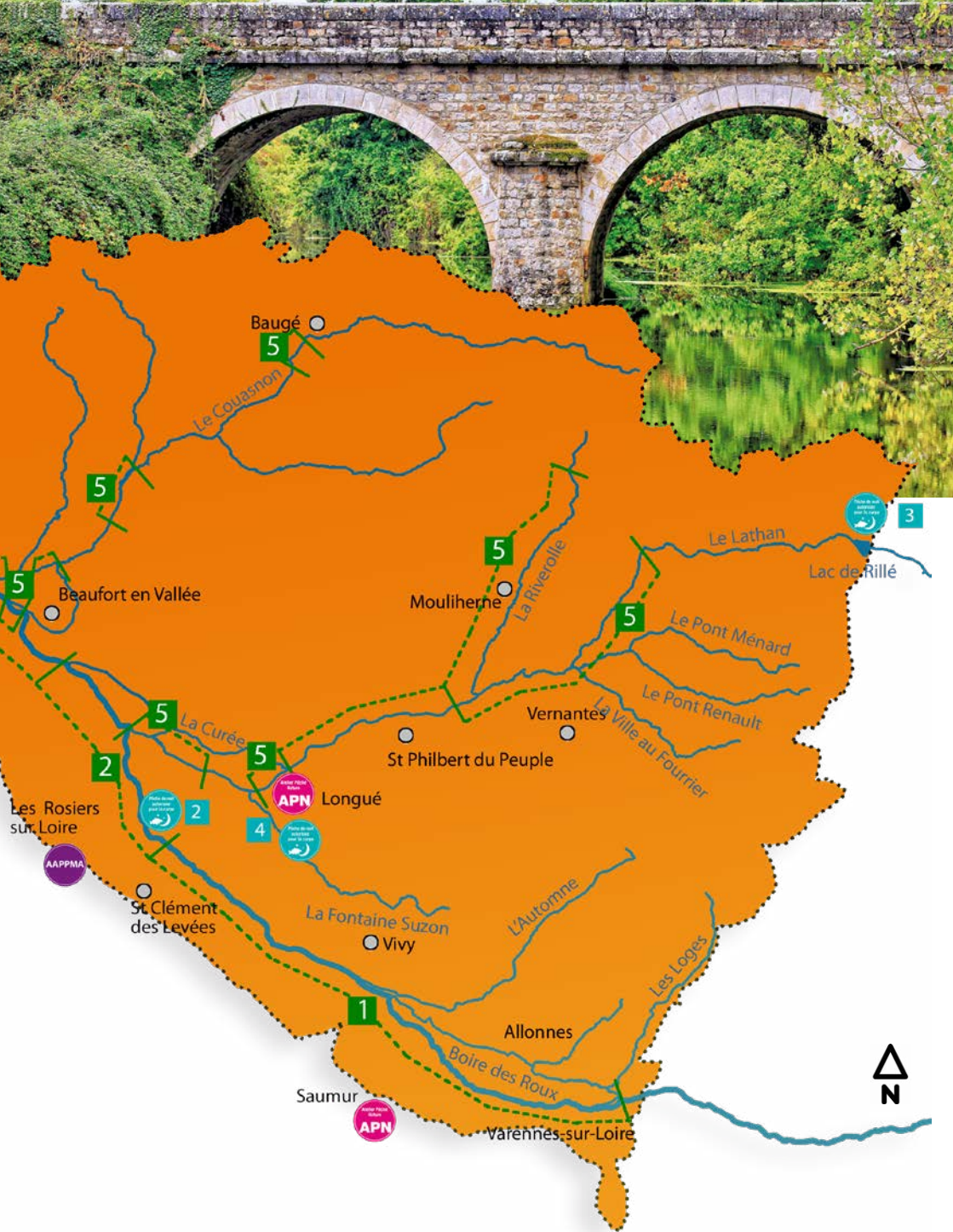
AAPPMA



Parcours
carpe de nuit



AAPPMA
avec APN



Sarthe Loir

Le Loir prend naissance en Eure et Loir. Il traverse le Loir et Cher puis le Sud du département de la Sarthe. Il dessine de larges méandres sur une longueur de 43 km.

La Sarthe (dans laquelle se jette le Loir à Briollay) prend sa source dans le département de l'Orne. Elle termine son parcours par un tronçon de 44 km en Maine-et-Loire. Contrairement au Loir, la Sarthe possède un régime hydraulique plus chaotique, avec de brèves mais puissantes crues.

SECTEURS DE PECHE DE CARPE DE NUIT

	RIVIÈRE	LIMITE AMONT	LIMITE AVAL	COMMUNE	LONG.
1	SARTHE	En face le débarcadère de la Noë	Ruisseau des Marais	MORANNES	0,8
2	SARTHE	Station de pompage agricole	Entrée de la boire des Grandes Rivières	MORANNES	0,5
3	SARTHE	Four à Chaux	Le Theil	CHATEAUNEUF-1 SUR SARTHE	
4	SARTHE	Du chemin de l'Oisellerie	Début du bras du moulin d'Yvray	ETRICHE	0,5
5	SARTHE	Barrage de cheffes	Port de Vérigné	CHEFFES	2,9
6	SARTHE	Port de Vérigné	Tête amont de l'île St aubin	BRIOLLAY	8,8
7	LOIR	Pont de Briollay	Bec du Loir	BRIOLLAY	3,12
8	LOIR	Le Verdun	250m en aval du Verdun	RAIRIES (LES)	0,25
9	LOIR	En face le Camping (défini par pancarte)	En face le Camping (défini par pancarte)	DURTAL	0,25
10	LOIR	800 mètres en amont du pont autoroutier	400 mètres en aval du pont	DURTAL	1,2
11	LOIR	Cale d'Ignerelle	Limite communale Seiches - Lézigné	LEZIGNE	2
12	LOIR	Ruisseau de Suette	Port de Bronne	CORZE	0,4
13	LOIR	Définie par pancarte	Définie par pancarte	VILLEVEQUE	0,1
14	SARTHE	Tête amont de l'île St Aubin	Pont de Segré	ANGERS	4,5

1 L'Ablette Morannaise Brissartheoise

M. Thierry NIARD ; 06 44 20 95 30
ablettemb49@gmail.com

2 Les Brochets de la Sarthe

M. Pierre GIRARD ; 02 41 42 53 49

3 L'Ablette Angevine

M. André MARCHAND ; 02 41 88 32 26

4 Les Pêcheurs du Loir

M. Thomas DESRIEUX ; 06 33 60 29 90

5 Aux Pêcheurs Angers Loir

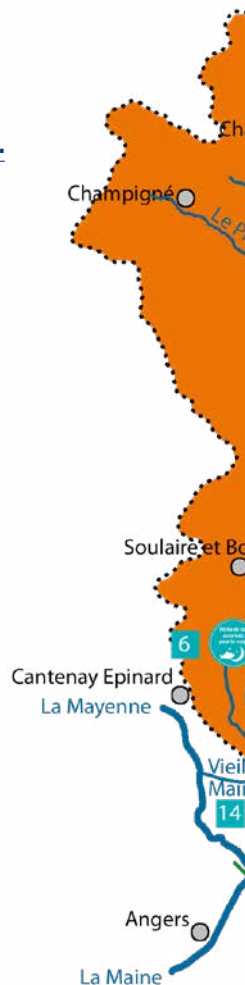
M. Daniel BEAUPÈRE ; 06 35 56 18 64

6 Les Gaules du Loir

M. Raphaël PARIS ; 06 82 37 12 92

7 Les Boërs Durtalois

Julien TERNUS ; 06 52 83 74 72





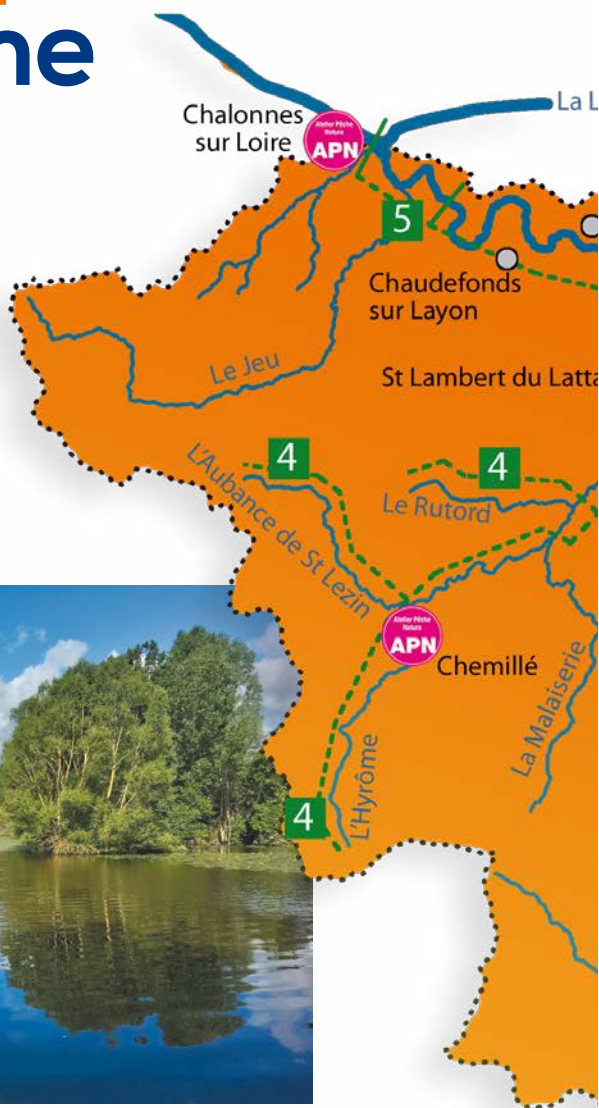
AAPPMA

Parcours
carpe de nuit

AAPPMA
avec APN

L'Aubance, Le Layon & l'Hyrôme

Le Layon prend naissance dans l'étang de Beaurepaire, à la limite des Deux Sèvres et du Maine-et-Loire. Il se jette dans la Loire à Chalonnes sur Loire après un parcours de 84 km. Son principal affluent est l'Hyrôme, rivière de première catégorie qui passe à Chemillé. L'Aubance traverse sur 35 km des terrains disparates dont l'association marque le passage du Bassin Parisien au Massif Armoricain. Elle prend sa source sur le plateau calcaire du Saumurois, creuse sa vallée dans le schiste du sud de l'Anjou et termine son cours en empruntant la vallée de la Loire.



Rivière



AAPPMA



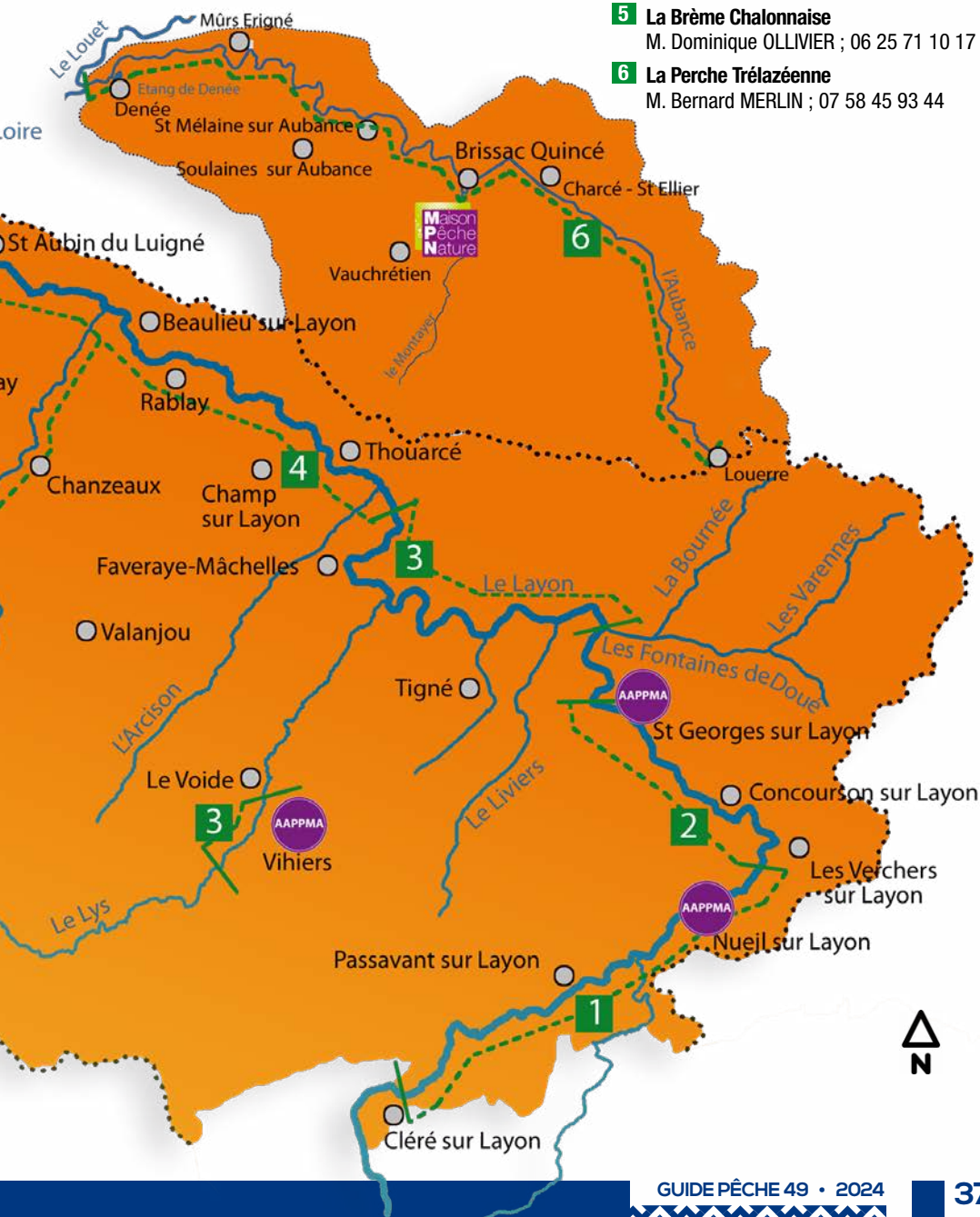
Parcours
carpe de nuit



AAPPMA
avec APN

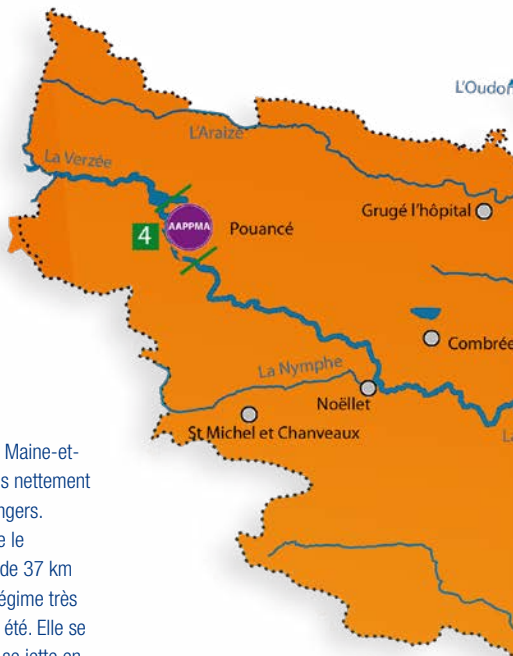
- 1 La Gaule Nueillaise**
M. Jean-Luc BILLY ; 06 64 68 92 03
- 2 Les Gardons de St Georges**
M. Patrick ALOPE ; 06 78 08 30 69

- 3 La Carpe Vihieroise**
M. Frédéric NEAU ; 06 01 71 80 12
- 4 Les Cachalots de l'Hyrôme et du Layon**
M. Loïc BAUMARD ; 06 38 14 12 43
- 5 La Brème Chalonnaise**
M. Dominique OLLIVIER ; 06 25 71 10 17
- 6 La Perche Trélazéenne**
M. Bernard MERLIN ; 07 58 45 93 44



Mayenne Oudon & Maine

La moitié amont de l'Oudon se situe en Mayenne et l'autre moitié en Maine-et-Loire. Ces eaux sinuent vers le sud jusqu'à Segré puis s'orientent très nettement vers l'est pour être captées par la Mayenne à la hauteur du Lion d'Angers. La Mayenne prend sa source dans le département de l'Orne, traverse le département de la Mayenne et termine son parcours par un tronçon de 37 km en Maine-et-Loire. La nature perméable de sa vallée lui confère un régime très irrégulier marqué par des crues brutales et des débits très faibles en été. Elle se jette dans la Maine, rivière longue de 12 km passant à Angers et qui se jette en Loire à Bouchemaine.



- 1 Les Gardons de la Jaille** Mme Christelle BERTRAN ; 06 24 92 79 99
- 2 L'Ablette Angevine** M. André MARCHAND ; 02 41 88 32 26
- 3 Les Gardons de l'Oudon** M. Franck JAMES ; 06 12 53 32 14
- 4 Les Pêcheurs des Étangs Pouancéens** M. Adrien FORESTIER ; 06 23 94 79 48
- 5 Aux Pêcheurs d'Angers Loir** M. Daniel BEAUPÈRE ; 06 35 56 18 64

SECTEURS DE PECHE DE CARPE DE NUIT

	<u>RIVIÈRE</u>	<u>LIMITE AMONT</u>	<u>LIMITE AVAL</u>	<u>COMMUNE</u>	<u>LONG.</u>
1	MAYENNE	Limite aval du camping de Ribouet	1000 m	LA JAILLE-YVON	1
2	MAYENNE	Barrage de Montreuil-sur-Maine	Barrage de Grez Neuville	MONTREUIL-SUR-MAINE	5,9
3	MAYENNE	Barrage de Sautré	Confluence avec la Maine	CANTENAY EPINARD	13,2
4	MAYENNE	Limite départementale	500 m	LA JAILLE-YVON	0,5
5	UDON	Allée Jeanne Say	Allée Jeanne Say	LION-D'ANGERS	0,5
6	MAINE	Pont de Segré	Seuil de Maine	ANGERS	4,2



Rivière



AAPPMA



Parcours
carpe de nuit



AAPPMA
avec APN

Sevre nantaise Moine & Evre

SECTEURS DE PECHE DE CARPE DE NUIT

	RIVIÈRE	LIMITE AMONT	LIMITE AVAL	COMMUNE	LONG.
1	MOINE	500 mètres en amont du pont	Pont de Montfaucon	MONTFAUCON	0,5
2	ETANG DES NOUES	Ensemble des rives	Ensemble des rives	CHOLET	2,3
3	LAC DU VERDON - Rive Droite	Réserve de la Roche Bonneau	50 mètres en amont du barrage	MAULÉVRIER	3,7
3	LAC DU VERDON - Rive Gauche	Barrière du parking	Réserve de la Roche Bonneau	TESSOUALLE	6,4
4	EVRE	Lieu-dit Chambre Neuve	Consultez la carte graphique du parcours sur www.fedepeche49.fr	MONTREVAULT-SUR-EVRE	
5	EVRE	300 mètres en amont de la cale de mise à l'eau	Délimité par un panneau sur place.	LA RENAUDIÈRE	0,3

1 Entente des Pêcheurs de Sèvremoine

M. Jean-Michel DROUET ; 06 20 43 89 05

2 Les Chevaliers de la Moine

M. Félix DURAND ; 06 17 05 68 74

3 La Sauvegarde de la Moine

M. Yves FEUFEU ; 06 86 83 65 53

4 Les Crocodiles de la Moine

M. Thierry LEMASSON - crocodiles_secretariat@hotmail.com

5 La Gaule Tessouallaise

M. Jules MARTIN ; 07 87 34 96 13

6 La Perche Maulévraise

M. Jean BOUFFANDEAU ; 02 41 55 96 19

7 La Perche Dorée

M. Laurent GAUTIER ; 06 60 30 51 87

8 L'Ablette Longeronnaise

M. Fernando PEREIRA ; 06 12 47 58 24

9 Les Boers de l'Evre

M. Pierre Yves CAILLEAU ; 06 48 98 90 17

10 Les Vandoises de l'Evre

M. Claude LAURENDEAU ; 06 14 95 22 08

11 La Gaule Belloprataine

Philippe ROUILLER ; 06 51 53 86 69

12 Les Martins Pêcheurs de Montrevault

M. Mickaël ROUSSE ; 06 10 95 59 49

13 Le Sion Florentais

M. Yves ROUVRAY ; 06 21 43 72 40





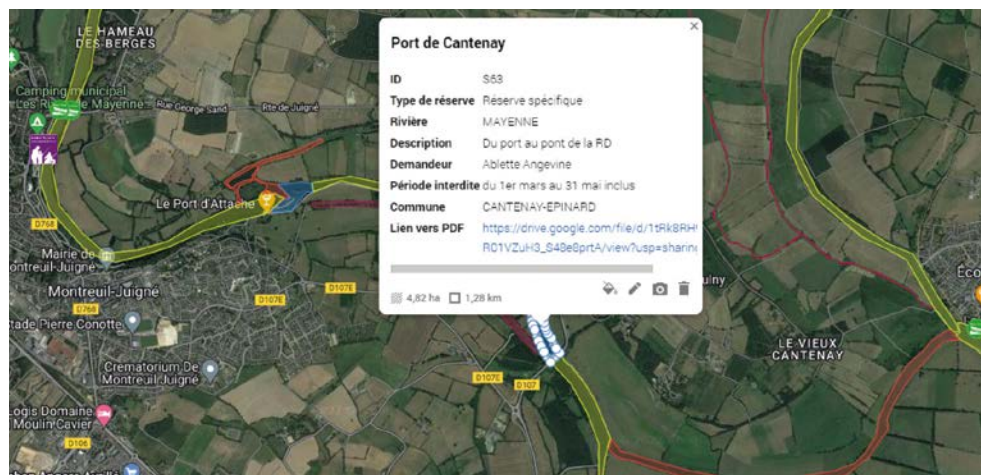
Seule la rive droite de la Sèvre Nantaise se situe en Maine-et-Loire sur une longueur de 13 km qui délimite la frontière sud du département avec celui de la Vendée. En revanche la Moine, son principal affluent, parcourt 62 km dans notre département sur un total de 66 km. Ce cours d'eau arrose l'agglomération de Cholet et ses deux lacs de barrage : Ribou et Verdon.

L'Evre prend sa source dans la forêt de Vezins au nord-est de Cholet et rejoint la Loire à Saint Florent le Vieil après un parcours de 93 km. Sa vallée très sinueuse trace dans des terrains imperméables la veine principale dans la région des Mauges.



Carte interactive

PRÉPAREZ VOTRE SORTIE !



Afin de donner un maximum d'informations aux pêcheurs, la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a lancé sa carte interactive. Elle répertorie un nombre important de données sur l'ensemble du département. Vous pourrez ainsi retrouver les informations suivantes :

- Réserves annuelles ou spécifiques
- Les parcours carpe de nuit
- Les cales de mise à l'eau
- Les pontons sécurisés
- Les plans d'eau
- Les AAPMA
- Les hébergements pêche

N'hésitez pas à préparer votre prochaine sortie de pêche en la consultant. Elle permet également de vous géolocaliser depuis votre smartphone et de savoir si vous êtes ou non dans une zone de réserve ou sur un parcours de carpe de nuit par exemple.

Pensez à cliquer sur les zones ou les logos pour avoir plus d'informations lors de votre recherche.

Retrouvez la carte d'interactive sur le site Internet de la Fédération de pêche (www.fedepeche49.fr – onglet « Pêcher en Maine-et-Loire » ou en bas de page depuis la page d'accueil du site).

L'ensemble des informations a été collecté par la Fédération dans le cadre d'échanges avec les AAPMA. Elles seront améliorées ou mises à jour régulièrement.



Liste des plans d'eau & réglementation spécifique

COMMUNE	PLAN D'EAU	AAPPMA OU AUTRES	INFORMATIONS	
ANGERS	Etang Saint Nicolas	Ville d'Angers	Pêche des carassiers en no-kill (brochet, sandre et black-bass). Pêche en wadding interdite.	
	Lac de Maine	Ville d'Angers	Pêche du bord autorisée sur zone délimitée. Pêche en float tube et kayak autorisée sur zone délimitée. Se conférer aux préconisations "pêche" indiqués sur les panneaux d'informations sur le site. Wadding interdit.	 
	Petit Lac de Maine	Ville d'Angers	Pêche du bord autorisée sur zone délimitée. Se conférer aux préconisations "pêche" indiqués sur les panneaux d'informations sur le site.	
BEAULIEU SUR LAYON	Plan d'eau communal	Cachalots de l'Hyrôme...	Pêche à l'aide de 2 lignes maximum.	
BEAUPRÉAU	La Loge	Gaule Belloprataine		
BOUCHEMAINE	Etang du Boulet	Ablette Angevine		
BOUZILLÉ	Boire Sainte Catherine	Cormorans de l'Evre		
CHAMP SUR LAYON	Plan d'eau communal	Cachalots de l'Hyrôme...		
CHAMPIGNÉ	Etang de la Tannerie	Brochets de la Sarthe	Plan d'eau réservé à la pêche du black-bass en no-kill. Une seule ligne autorisée à la mouche ou aux leurres uniquement. Pêche interdite du 1 ^{er} février au 31 mai inclus.	
	Etang communal du Pyron	Brochets de la Sarthe		
CHAMPTOCÉ SUR LOIRE	Boire de Champtocé	Ablette Montjeannaise	Règlement d'eau : Embarcation avec moteur électrique, float tube et kayak autorisés	  
	Le Pré du Marais	Ablette Montjeannaise	Une seule canne autorisée (carpodrome). Pêche sans ardoillon obligatoire. Remise à l'eau obligatoire de toutes les espèces (sauf les espèces susceptibles de créer un déséquilibre biologique). Pêche interdite aux vifs et aux leurres.	
CHANTELOUP LES BOIS	Péronne	Crocodiles de la Moine	Règlement d'eau : embarcation avec moteur électrique exclusivement, moteur thermique relevé interdit. Pêche à bord d'une embarcation autorisée du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024. Du dernier samedi d'avril au 31 mai inclus, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel, au ver manié, la pêche au toc, à la dandinette et aux leurres susceptibles de capturer des poissons carassiers de manière non accidentelle est interdite.	  
CHARCÉ SAINT ELLIER	Plan d'eau du Pont des Buttes	Perche Trélazéenne		
CHAZÉ SUR ARGOS	Thibeauderie	Gardons de l'Oudon		
CHEMELLIER	Plan d'eau communal	Perche Trélazéenne		
CHEMILLÉ	Coulée	Cachalots de l'Hyrôme	Etang classé en première catégorie. 2 lignes autorisées maximum. Pêche en float tube autorisée à partir du 1 ^{er} mai au 15 septembre 2024	
CHOLET	Ribou	Crocodiles de la Moine	Règlement d'eau : Embarcation avec moteur électrique exclusivement, moteur thermique relevé interdit. Du dernier samedi d'avril au 31 mai inclus, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel, au ver manié, la pêche au toc, à la dandinette et aux leurres susceptibles de capturer des poissons carassiers de manière non accidentelle est interdite.	  
	Etang du Bois Régnier	Crocodiles de la Moine	Du dernier samedi d'avril au 31 mai inclus, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel, au ver manié, la pêche au toc, à la dandinette et aux leurres susceptibles de capturer des poissons carassiers de manière non accidentelle est interdite.	

Voir la suite sur les pages 44 et 45 →

Liste des plans d'eau



Pêche en kayak autorisée



Pêche en bateau autorisée



Pêche en float tube autorisée



COMMUNE	PLAN D'EAU	AAPPMA OU AUTRES	INFORMATIONS
CHOLET	Les Noues	Crocodiles de la Moine	Règlement d'eau : embarcation avec moteur électrique, moteur thermique relevé toléré. Du 15 avril au 31 octobre 2024, pêche à bord d'une embarcation autorisée seulement jusqu'à 13 h en semaine et 11 h le weekend. Du dernier samedi d'avril au 31 mai inclus, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel, au ver manié, la pêche au toc, à la dandinette et aux leurres susceptibles de capturer des poissons carnassiers de manière non accidentelle est interdite.   
	La Godinière	Crocodiles de la Moine	Pêche à l'aide d'une seule canne. Du dernier samedi d'avril au 31 mai inclus, la pêche au ver manié, la pêche au toc, à la dandinette et aux leurres susceptibles de capturer des poissons carnassiers de manière non accidentelle est interdite. 
COMBRÉE	Plan d'eau communal	Gardons de l'Oudon	Pêche du black-bass en no-kill.
	Etang des Landes	Gardons de l'Oudon	Pêche du black-bass en no-kill. Pêche à l'aide d'une seule canne aux leurres ou à la mouche uniquement. Pêche interdite du 1 ^{er} février au 31 mai inclus. 
DENÉE	Etang de la Grande Vallée	Perche Trélazéenne	
DRAIN	Boires de Drain	Amis de la Rempure	Embarcations avec moteurs interdites.   
DURTAL	Chambiers	Boers Durtalois	Pêche du black-bass en no-kill à l'aide d'une seule canne aux leurres ou à la mouche uniquement sur la zone de pêche autorisée. Remise à l'eau des poissons obligatoires (sauf les espèces susceptibles de créer un déséquilibre biologique). Pêche autorisée du 1 ^{er} janvier au dernier dimanche de janvier et du 1 ^{er} juillet au 31 décembre. 
GENNES	Joreau	Fervents de la Gaule	Pêche en no-kill intégral (sauf les espèces susceptibles de créer un déséquilibre biologique). Pêche de la carpe de nuit autorisée. 3 cannes maximum par pêcheur. Pêche aux vifs interdite.
HÔTELLERIE DE FLÉE	Plan d'eau communal	Gardons de l'Oudon	
JALLAIS	Montatais	Vandoises de l'Evre	
JALLAIS – LA JUBAUDIÈRE	La Coudraie	Vandoises de l'Evre	
LA POITEVINIÈRE	Plan d'eau communal	Vandoises de l'Evre	
LA RENAUDIÈRE	Les Petites Landes	Gaule Belloprataine	Une seule canne autorisée. Pêche aux vifs et aux leurres interdite.
LA SALLE DE VIHIERIS	Etang communal	Carpe Vihieroise	
LA TESSOULLE	Verdon	Entente du Verdon	Du dernier samedi d'avril au 31 mai inclus, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel, au ver manié, la pêche au toc, à la dandinette et aux leurres susceptibles de capturer des poissons carnassiers de manière non accidentelle est interdite.





COMMUNE	PLAN D'EAU	AAPPMA OU AUTRES	INFORMATIONS
LE GUÉDENIAU	Plan d'eau communal	Gaules du Lathan	
LE MARILLAIS	Boire du Seil	Scion Florentais	
LE MESNIL EN VALLÉE	Boire de la Grande Fosse	Scion Florentais	
LONGUÉ	Plan d'eau des Youis	Gaules du Lathan	
MAY-SUR-EVRE	La Sablière	Boers de l'Evre	Pêche à l'aide de 3 lignes maximum.
	Etang du stade	Ablette Montjeannaise	
MONT JEAN SUR LOIRE	Sol de Loire	Ablette Montjeannaise	Tous types de pêche autorisés du 1er janvier au dernier dimanche de janvier et du dernier samedi d'avril au 31 décembre. Pêche exclusivement du bord est autorisée sur la zone délimitée. Se conférer aux préconisations "pêche" indiqués sur les panneaux d'informations sur le site.
MONTREUIL SUR LOIR	Etang des Bretonnières	Aux Pêcheurs d'Angers Loir	
	Plan d'eau de la Louisière	Gaules du Lathan	
MOULIHERNE	Carpodrome de la Louisière	Gaules du Lathan	Une seule canne autorisée (carpodrome). Pêche sans ardoillon obligatoire. Remise à l'eau obligatoire de toutes les espèces (sauf les espèces susceptibles de créer un déséquilibre biologique). Pêche interdite aux vifs et aux leurres.
PASSAVANT SUR LAYON	Plan d'eau	Gaule Nuéillaise	Se conférer aux préconisations "pêche" indiqués sur le panneau d'informations sur le site.
POUANCÉ	Etang de Saint Aubin	Pêcheurs des Etangs Pouancéens	
	Etang de Pouancé	Pêcheurs des Etangs Pouancéens	
RILLÉ	Lac des Mousseaux	Fédération 37 et 49	Moteur électrique obligatoire, moteur thermique relevé toléré.
SAINT ANDRÉ DE LA MARCHÉ	Plan d'eau communal	Entente des Pêcheurs Sèvremoine	Pêche à l'aide de 3 lignes maximum.
SAINT LAMBERT DU LATTAY	La Coudraye	Cachalots de l'Hyronne...	Etang classé en première catégorie. 2 lignes autorisées maximum.
SAINT SYLVAIN D'ANJOU	Etangs du Parc André Deslises	Aux Pêcheurs Angers Loir	Plan d'eau 1 : une seule ligne aux leurres ou à la mouche uniquement. Pêche du black-bass en no-kill. Pêche interdite du 1 ^{er} février au 31 mai inclus.
			Plan d'eau 2 : pêche au coup à l'aide d'une seule ligne. Pêche aux leurres, mouche ou aux vifs interdite. No-kill intégral et pêche sans ardoillon obligatoire.
			Plan d'eau 3 : Remise à l'eau obligatoire des carpes amours.
TIERCÉ	Les Tardivières	Brochets de la Sarthe	Pêche des camassiers en no-kill (brochet, sandre et black-bass).
TRÉLAZÉ	Le Vissoir	Perche Trélazéenne	
	Le Pont de blais	Perche Trélazéenne	
VALANJOU	Château	Cachalots de l'Hyronne...	
VAUCHRÉTIEN	Les Courtilliers	Perche Trélazéenne	
VIHIERS	Etang du Lys	Carpe Vihiersoise	



Pontons partagés

Les pontons sont accessibles à tout pêcheur avec une priorité donnée aux personnes à mobilité réduite et aux seniors. Retrouvez la localisation exacte des pontons sur notre carte interactive (www.fedepeche49.fr).

RIVIÈRE	COMMUNE	LIEU-DIT	INFORMATIONS
AUTHION	Trélazé	Le Vissoir	  P
COUASNON	Le Guédeniau	Plan d'eau communal	  P
EVRE	La Jubaudière	La Coudraie 1	  P
	La Jubaudière	La Coudraie 2	  P
	Le May sur Evre	La Sablière	  P
	Montrevault	Hameau de l'Evre	  P
	La Boissière sur Evre	Corneau	  P
	Botz en Mauges	Gévrise (Pont Laurent)	  P
	Chapelle St Florent	Coulaines	  P
	Le Marillais	Chemin vert	  P
	Saint Lambert du Lattay	La Coudraye	  P
HYRÔME	Chemillé	Coulvée	  P
LATHAN	Mouliherne	La Louisière	  P
	Longué	Abattoir	  P
LAYON	Beaulieu sur Layon	Plan d'eau communal	  P
	Rablay sur Layon	Aire de loisirs	  P
	Rablay sur Layon 2	Aire de loisirs	  P
	Thouarcé	Moulin du Pont	  P
	St Aubin de Luigné	Camping	  P
		Rigal	  P
	Chaufefons sur Layon	En aval du pont	  P
	Vihiers	Plan d'eau	  P
	La Salle de Vihiers	Plan d'eau communal	  P
	Durtal	En face le camping	  P
LOIR	Léznigné	Aval de l'ouvrage	  P
	Baracé	Aval de l'ouvrage	  P
	Villevêque	Amont de l'ouvrage	  P
	Montjean sur Loire	Plan d'eau du stade	  P
LOIRE	Champtocé sur Loire	Boire de Champtocé	  P
	Drain	Boire de la Nigaudière	  P
	Bouzellé	Boire Sainte Catherine	  P
	Le Marillais	Boire du Seil	P

L'accès à certains pontons n'est pas possible toute l'année en raison des niveaux d'eau trop faibles.



RIVIÈRE	COMMUNE	LIEU-DIT	INFORMATIONS		
MAINE	Angers	Pont Jean Moulin			P
	La Jaille Yvon	Ribouet			P
	Montreuil sur Maine	Aire de loisirs			P
MAYENNE	Pruillé	Camping			P
	Feneu	Port Albert			P
	Montreuil-Juigné	Camping			P
MOINE	Chanteloup les Bois	Péronne			P
	Cholet	Godinière			P
	St André de la Marche	Beau rivage			P
	St André de la Marche	Plan d'eau communal			P
	La Séguinière	Moulin de la Cour			P
	La Renaudière	Chemin des pêcheurs			P
OUDON	Saint Crespin sur Moine	Le Gué			P
	Nyoiseau	Camping			P
	Segré	Barrage sous la Tour			P
	Pouvancé	Etang de Pouancé			P
SARTHE	Pouvancé	Etang de Saint Aubin			P
	Chateaufort sur Sarthe	Amont de l'écluse			P
	Moulin d'Ivray - Etriché	Moulin d'Ivray			P
	Juvardeil	Le port			P
	Tiercé	Chatelet			P
	Cheffes	Le port			P
SEVRE NANTAISE	Champagné	Plan d'eau du Pyron			P
	Torrou	Foulon			P



Ponton de pêche sécurisé
(présence d'un garde-corps
ou autre).



Ponton de pêche
accessible à tous.

P

Stationnement à
proximité du ponton.



Ponton de pêche non sécurisé
(absence d'un garde-corps
ou autre).



Ponton de pêche
non adapté à des
personnes en fauteuil.

P

Stationnement distant
du ponton.

Cales de mise à l'eau

Pour avoir plus d'informations sur les cales de mise à l'eau (cales en dur ou naturelles, spécificités, dépendantes ou non du niveau d'eau, etc.), n'hésitez pas à consulter notre carte interactive sur www.fedepeche49.fr



RIVIÈRE	COMMUNE	LIEU-DIT	RIVE	INFOS
EVRE	Beaupréau	Les Onglées	Droite	
	Montrevault	Raz Gué	Gauche	
	Boissière sur Evre	Corneau	Droite	
	Chapelle Saint Florent	Coulaines	Gauche	
LATHAN	Rillé	Embarcadère		
LAYON	Rablay sur Layon	Le Lavoir	Gauche	
	Saint Aubin de Luigné	Le Pont	Droite	
	Chaufonds sur Layon	En aval du pont	Droite	
LOIR	Durtal	Chalou	Gauche	
	Durtal	En face le camping	Gauche	
	Durtal	En face la château	Gauche	
	Lezigné	Ignerelle	Gauche	
	Huillé	Chaufour	Gauche	
	Baracé	Prigne	Droite	
	Seiches sur le Loir	Prigne amont	Gauche	
	Seiches sur le Loir	Prigne aval	Gauche	
	Seiches sur le Loir	Port	Gauche	
	Montreuil sur Loir	Chemin du port	Droite	
	Montreuil sur Loir	Maison Neuve	Droite	
	Corzé	En amont du barrage	Gauche	
	Corzé	En aval du barrage	Gauche	
	Villevêque	Le port	Gauche	
	Brillay	Aval du barrage du pont	Droite	
	Brillay	Cale du pont	Droite	
LOIRE	Montsoreau	Quai	Gauche	
	Saumur	Quai Carnot	Gauche	
	Saumur	Ile d'Offard	Droite	
	Saint Martin de la Place	Guinguette	Droite	
	Saint Clément des Levées	Quai	Droite	

RIVIÈRE	COMMUNE	LIEU-DIT	RIVE	INFOS
LOIRE	Genes	En aval du pont	Gauche	
	Le Thourel	Quai des Mariniers	Gauche	
	La Menitrie	Le port	Droite	
	Saint Mathurin sur Loire	En aval du pont	Droite	
	Saint Rémy la Varenne	En aval du pont	Gauche	
	Ponts de Cé	Base nautique	Droite	
	Béhuard	Bras de la Guillemette	Gauche	
	Rochefort sur Loire	Les Lombardières	Gauche	
	La Possonnière	Le port	Droite	
	Saint Georges sur Loire	Le Grand Bras	Droite	
	Chalonnès sur Loire	En amont du pont	Gauche	
	Chalonnès sur Loire	En aval du pont	Gauche	
LOUET	Montjean sur Loire	En amont du pont	Gauche	
	Montjean sur Loire	En amont du pont 2	Gauche	
	Ingrandes sur Loire	En aval du pont	Droite	
	Ingrandes sur Loire	Camping	Gauche	
	Montrelais	Aire de loisirs	Gauche	
MAINE	Saint Florent le Vieil	En amont du pont	Gauche	
	Drain	Boires de Drain		
	Champtoceaux	La Patache	Gauche	
	Denée	Pont qui tremble	Droite	
	Angers	Jean Moulin	Droite	
MAINE	Angers	Promenade de Reculée	Droite	
	Angers	Promenade de Reculée 2	Droite	
	Angers	La Rochefoucauld	Droite	
	Angers	Rocher de la Baumette 1	Gauche	
	Angers	Rocher de la Baumette 2	Gauche	
	Bouchemaine	Le pont	Droite	
	Bouchemaine	Base nautique	Droite	

* cales de mise à l'eau amenées à fermer dans le cadre du projet Rives Vivantes.



	RIVIÈRE	COMMUNE	LIEU-DIT	RIVE	INFOS
MAYENNE		Jaille Yvon	Camping	Droite	
		Chenillé-Changé	Camping	Gauche	
		Chambellay	En amont du pont	Droite	
		Montreuil sur Maine	Camping	Droite	
		Grez-Neuville	Le pont (en amont)	Gauche	
		Grez-Neuville	Ecluse	Droite	
		Pruillé	Camping	Droite	
		Pruillé	Le Port	Droite	
		Pruillé	La Roussière amont	Droite	
		Pruillé	La Roussière aval	Gauche	
		Feneu	Port Albert	Gauche	
		Montreuil-Juigné	Le Pont (en amont)	Gauche	
MOINE		Cantenay-Epinard	Le port	Gauche	
		La Tessoualle	La Tortière (Ribou)	Gauche	
		Cholet	Etang des Noudes		
		Chanteloup les Bois	Etang de Péronne		
		Saint André de la Marche	Clopin	Droite	
OUDON		La Renaudière	Chemin des pêcheurs	Droite	
		Chatelais	Aire de repos	Droite	
		Saint Aubin du Pavoil	Court Pivert	Droite	
		Ségré	Barrage sous la Tour	Droite	
		Ségré	Le Port	Droite	
		Louvaines	La Motte	Gauche	
		Louvaines	La Bodardière	Gauche	
SARTHE		Andigné	Port aux Anglais	Droite	
		Lion d'Angers	Le port (à côté du pont)	Droite	
		Lion d'Angers	Port (quai)	Droite	
		Morannes sur Sarthe	Pendu	Gauche	
		Morannes sur Sarthe	Quai des Moulins	Gauche	
		Brissarthe	La Noé	Gauche	

	RIVIÈRE	COMMUNE	LIEU-DIT	RIVE	INFOS
SARTHE		Brissarthe	Le port	Droite	
		Brissarthe	Le Porage	Gauche	
		Chateaufort sur Sarthe	En amont de l'écluse	Droite	
		Chateaufort sur Sarthe	Port Guitteau	Droite	
		Juvardeil	Le port	Droite	
		Juvardeil	Le Theil	Droite	
		Etriché	Moulin d'Ivray	Gauche	
		Tiercé	Porte Bise	Gauche	
		Tiercé	Chatelet	Gauche	
		Cheffes sur Sarthe	Port amont écluse	Droite	
		Cheffes sur Sarthe	Le port aval écluse	Droite	
		Verigné	Rue Seyeux	Gauche	
SEVRE		Briollay	Le Port	Gauche	
		Soulaire et Bourg	La Baillie	Droite	
		Ecouffant	Rue de Sauron	Gauche	
		Ecouffant	Port Launay	Gauche	
NANTAISE		Torhou	Foulon	Droite	
		Torhou	Grossière	Droite	
THOUET		Montreuil-Bellay	Route du Puy	Gauche	
		Montreuil-Bellay	Ile aux Moines	Droite	
		Saint Hilaire Saint Florent	Base nautique	Gauche	

Stationnement difficile (maximum 2 places*)

Stationnement limité (3 à 4 places*)

Stationnement facile (5 places* ou plus)

*place : véhicule et remorque compris



Mise à l'eau pour tous types d'embarcation (barques, bass boats, float tubes, etc.)



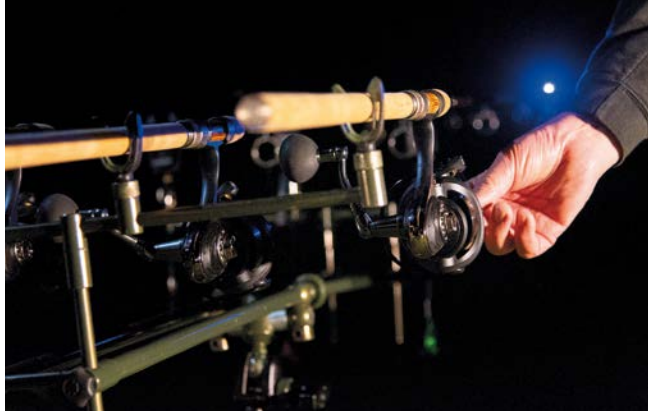
Mise à l'eau conseillée pour embarcations légères (barques en plastique, en alu, etc.)



Mise à l'eau pour float tubes

Carpe de nuit

plus de 120 km
de parcours !



Le Maine-et-Loire dispose d'un réseau hydrographique assez conséquent, qui offre la chance d'avoir de nombreux cours d'eau à prospecter et quelques lacs ou plans d'eau.

Conformément à la réglementation, la pêche de la carpe s'effectue de jour (30 minutes avant le lever du soleil et 30 minutes après le coucher du soleil) sur l'ensemble du département. Mais, par arrêté préfectoral, la pratique de la pêche de la carpe peut se réaliser de nuit sur des parcours autorisés pour tenter d'attraper ce poisson avec des esches

végétales. Retrouvez l'ensemble de ces parcours dans notre guide de pêche ou sur notre carte interactive en se rendant sur www.fedepêche49.fr. De nombreux parcours s'offrent à vous, novices ou mordus, pour tenter une sortie d'une (ou plusieurs) nuit(s) au bord de l'eau. C'est aussi l'occasion de passer un moment de déconnexion en pleine nature !

Quelques sites pour la pêche de la carpe de nuit

Lac du Verdon à Cholet

Depuis 2023, la quasi-totalité du plan d'eau est passée en parcours carpe de nuit. N'hésitez pas à préparer votre sortie pour localiser les zones de pêches autorisées. Le cheptel de carpes est assez important sur ce plan d'eau. Si vous tombez sur une période où les poissons sont bien actifs, vous pourrez passer une belle session à coup sûr !

Authion aux Rosiers sur Loire

Profitez de ce parcours au départ du pont du Gué de Frêne jusqu'à la confluence avec la Curée, une dizaine de kilomètres en aval. Ce cours d'eau, pas très large, accueille des carpes communes de taille intermédiaire et dont quelques-unes peuvent dépasser les 15 kilos.

La Maine à Angers

En plein cœur du centre-ville d'Angers, en amont du barrage du seuil de Maine, l'ensemble de la Maine est un parcours carpe de nuit. Cette rivière est reconnue pour la présence de beaux poissons pouvant parfois dépasser les 20 kilos.

Mayenne à Cantenay-Epinard

La Mayenne offre un long parcours depuis le barrage de Sautré jusqu'à la confluence avec la Sarthe. Certains secteurs sont accessibles depuis le bord mais vous pouvez également mettre votre bateau à l'eau et essayez de trouver un coin calme pour réaliser votre session.

Bec du Loir à Briellay

À la confluence de la Sarthe et du Loir, le Bec du Loir abrite une belle diversité de poissons et notamment de carpes de taille moyenne. Vous pourrez profiter de cales de mise à l'eau à proximité pour mettre votre bateau à l'eau et aller chercher un bon secteur dans les méandres de la Sarthe ou sur le Loir.



Silure à la recherche du poisson trophée !



Le silure est maintenant implanté depuis plusieurs dizaines d'années dans notre département et les poissons de plus de 2,5 mètres, âgés d'une trentaine d'années ou plus, ne sont plus « rares ». La pêche du silure s'est démocratisée sur nos cours d'eau et certains pêcheurs se sont maintenant spécialisés dans sa recherche. Aux leurres, aux vifs ou avec d'autres appâts, beaucoup de techniques de pêche s'offrent à vous !

De la Loire à la Maine en passant par la Sarthe, la Mayenne, le Loir ou l'Oudon, il y a de nombreux cours d'eau où vous pourrez rechercher ce poisson. Du bord, en float tube ou en bateau, vous pouvez vous essayer à la recherche de ce poisson, même si la pêche en embarcation sera plus facile !

De nombreux lieux sont maintenant connus dans le département. Voici quelques secteurs à tester :

La Loire à Gennes

Ce parcours est maintenant très connu pour la pêche du silure. Devenu très célèbre avec l'organisation du Trophée Loire Silure, compétition reconnue au niveau national, vous pourrez tenter de le rechercher dans les fosses de la Loire et trouver des très gros poissons ! N'hésitez pas à remonter la Loire vers Saint Clément des Levées ou à descendre jusqu'à la Ménitrie !



La Loire à Montjean sur Loire

Profitez du fleuve royal pour essayer de trouver le silure. Au pied du pont de Montjean ou de celui d'Ingrandes sur Loire, vous trouverez des secteurs où les silures se cachent. Mettez votre bateau à l'eau en amont du pont de Montjean ou au niveau de la cale de Montrelais.

La Maine à Angers

En plein cœur du centre-ville, à quelques pas du Château d'Angers, vous trouverez des poissons records sur cette rivière ! Recherchez-le dans ses zones profondes et n'hésitez pas à remonter vers la confluence de la Sarthe et de la Mayenne. Pour les plus courageux, franchissez le Seuil de Maine et prenez la direction de Bouchemaine pour aller rechercher d'autres spots !

La Mayenne à Grez-Neuville

Profitez de la grande cale de mise à l'eau située juste à côté du pont et tentez votre chance autour du pont (attention à la réserve de pêche annuelle et la réserve de pêche spécifique en aval du barrage). Pour les plus courageux, passez l'écluse et allez tenter votre chance au niveau du bec de l'Oudon, confluence de l'Oudon avec la Mayenne.

La Sarthe à Morannes sur Sarthe

À la limite avec le département de la Sarthe, partez à la découverte de ce joli secteur de pêche. Vous trouverez des silures qui pourront dépasser les 2 mètres voir plus. Grâce aux mises à l'eau à disposition sur le secteur, vous pourrez prospecter une grande zone.

L'aspe, un poisson qui déchaîne les passions !

Arrivé depuis une petite quinzaine d'années sur la Loire, l'aspe est aujourd'hui bien présent sur le fleuve royal mais on le trouve aussi en nombre sur le bassin versant de la Maine (Sarthe, Loir, Mayenne, etc.). Ce poisson est connu pour sa combativité et donne des sensations fortes à coup sûr. Sa pêche offre la possibilité d'aller au bord de l'eau pour une rapide session avec peu de matériel. Poisson pouvant être lunatique, il ne faut pas se décourager et lancer à répétition pour le tenter.

Des sitckbaits, des jerks minnows, des jigs, ... la liste de leurres est longue pour le séduire. Ce poisson à la touche de furieux, est un vecteur de pure adrénaline pour le pêcheur. Vous pouvez trouver de poissons de plus de 80 cm et certains peuvent dépasser la barre mythique du mètre. Mais ces poissons âgés, ne sont pas les plus facile à attraper.

Voici quelques coins dans le Maine-et-Loire pour la recherche de l'aspe :

La Loire à Saint Mathurin sur Loire

Au pied du pont de Saint Mathurin sur Loire, vous trouverez une belle population d'aspes sur le secteur. Depuis les rives gauche ou droite, n'hésitez pas à vous déplacer pour les trouver et les décider. Cachés parfois à proximité de piles de pont, n'hésitez pas à le rechercher dans ces secteurs.



La Loire à Béhuard

Au début du bras de la Guillemette, en rive droite de la Loire, vous trouverez une veine d'eau importante qui crée un fort courant et des zones de contre-courants, propices pour trouver des poissons dans ce secteur. Pour accéder au plus près, passez par l'île de Béhuard et remonter en son amont avec votre voiture. Après quelques dizaines de mètres à pied, vous y serez ! Attention, cette zone est escarpée et l'accès est difficile.

La Loire aux Ponts de Cé

Juste en aval du pont Dumnacus, en plein cœur de la commune, vous trouverez une zone idéale pour la recherche de l'aspe. La présence des piles de pont et d'un seuil dans le fond permet de créer des belles zones de turbulence permettant la recherche de ce poisson.

La Sarthe à Cheffes sur Sarthe

Essayez vous à une sortie dans la boire de la vidange, située sur la route entre Cheffes sur Sarthe et Tiercé. Equipé de waders, pêchez en aval du pont (zone en réserve annuelle entre le barrage et le pont) et n'hésitez à descendre le long de la rive gauche. Des beaux poissons sont présents dans cette zone.

La Sarthe à Cantenay-Epinard

Même si la Mayenne est une rivière calme, l'aspe commence à bien s'installer. N'hésitez pas à pêcher depuis un float tube ou un bateau et prospectez les différentes rives pour le traquer. Une cale de mise à l'eau est à disposition au milieu du parcours.

Le feeder, une pêche ludique et alternative !

La pêche au feeder est une technique alternative à la pêche au coup. Avec peu d'investissement financier, si vous êtes débutants, vous pouvez vous essayer à cette pêche. Munie d'une cage que vous garnirez d'amorce et aussi d'esches, vous amorcerez un coup de pêche à plus longue distance (par rapport à la pêche sans moulinet) à l'aide d'une canne à moulinet.

Avec cette technique de pêche, vous pourrez tenter de séduire différents poissons de la famille des cyprinidés : gardons, brèmes, barbeaux, carpes, tanches, carassins, etc.

Les zones de pêche pour vous essayer au feeder sont nombreuses. En voici quelques-unes :

La Mayenne à Feneu

Rendez-vous au niveau du port-Albert à Feneu pour tenter d'attraper des brèmes sur ce secteur de pêche. Vous pourrez accéder facilement au site de pêche et vous aurez votre voiture à proximité, ce qui est très pratique pour emmener votre matériel de pêche. Vous disposerez d'une zone dégagée, depuis le quai pour pêcher sans difficulté.

La Maine à Angers

Juste en aval de la confluence de la Sarthe et de la Mayenne, partez à la recherche des brèmes sur ce secteur de pêche au cœur de la ville. Lieu reconnu par les pêcheurs de compétition, si les poissons sont mordeurs, vous aurez la possibilité de réaliser de belles bourriches.

La Loire à Ingrandes sur Loire

Pêcher au feeder sur la Loire, n'est pas le plus facile avec le courant mais les poissons sont présents. Pas besoin de pêcher à de longues distances pour vous essayer au feeder. La diversité de poissons qui s'offre à vous, pourra peut-être vous permettre d'attraper plusieurs espèces au cours de votre partie de pêche : brèmes, gardons, barbeaux, mulets, etc.



La Sarthe à Etriché

Les brèmes sont bien présentes aux Orgeries sur la commune d'Etriché, en amont du Moulin d'Yvray. Vous pouvez accéder avec votre voiture sur ce secteur de pêche. Les postes de pêche sont entretenus chaque année. Attention, la berge est haute et il faut impérativement vous munir d'une épauvette.

Boire de Champtocé sur Loire

Brèmes, gardons et carassins pourront remplir à coup sûr votre bourriche sur cette boire bien connue des pêcheurs. Chaque année, l'association procède à des campagnes d'arrachage de jussie pour offrir toujours la possibilité de pêcher toute l'année.



Pêche des écrevisses : une pêche ludique en famille !



Deux espèces d'écrevisses sont bien présentes dans le Maine-et-Loire : l'écrevisse américaine et l'écrevisse de Louisiane. Ces deux dernières appartiennent à la liste des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques et il est donc interdit de les remettre à l'eau. C'est donc l'occasion de réaliser une belle fricassée pour les déguster par la suite lors d'un repas..

De plus en plus de pêcheurs cherchent à s'informer sur cette technique de pêche et sur la réglementation en vigueur (plus d'infos page 27 pour apprendre à les reconnaître et sur l'aspect réglementaire). Profitez des premières grosses chaleurs pour attraper vos premières écrevisses. Elles seront plus actives durant la période estivale ! C'est l'occasion d'aller au bord de l'eau en famille pour passer un bon moment.

Voici quelques idées de lieux pour attraper des écrevisses :

Plan d'eau de la Louisière à Mouliherne

Situé à l'est du département, le plan d'eau de la Louisière est facilement accessible et est bien aménagé. Ce sera facile pour des enfants de mettre à l'eau leurs balances et d'essayer d'attraper des écrevisses de Louisiane, présentes en nombre sur cet étang.

L'Authion

Difficile de situer un secteur précis sur ce cours d'eau car les écrevisses sont nombreuses dans l'Authion, ses affluents et ses canaux. A vous de vous essayer à un endroit et déplacez-vous si la pêche est infructueuse.

Le Thouet

à Montreuil-Bellay

Sur la commune de Montreuil-Bellay, tentez les écrevisses depuis le parcours Michel Cureau, situé en rive droite en aval du pont Napoléon ou en rive gauche en amont du pont. Si les écrevisses sont de sortie, vous pourrez remplir votre seau assez rapidement !

Plan d'eau de la Sablière au May sur Evre

Plan d'eau situé au sud de la commune, très bien aménagé et facile d'accès, les pêcheurs d'écrevisses connaissent bien cet endroit ! Vous pourrez passer une bonne journée en famille ou entre amis !

Boire

de Champtocé sur Loire

La boire de Champtocé sur Loire est un lieu connu pour attraper des écrevisses. Profitez d'une partie de pêche à la canne pour mettre des balances à écrevisses en même temps. Vous pourrez capturer des individus de belle taille.

Street-fishing

la pêche au cœur des villes !



Le street-fishing est un concept de pêche sportive où l'on utilise du matériel de pêche léger (canne, leurres, épuisette, etc.) pour partir à l'aventure sur les rivières situées en plein cœur de milieux urbains. Ce sont souvent des jeunes pêcheurs qui tentent leurs chances avec ce type de pratique.

C'est l'occasion d'aller prendre l'air et du plaisir, et de se vider la tête après une journée de travail, au bord de l'eau dans les villes. Ces secteurs sont généralement bien peuplés en poissons carnassiers.

Quelques lieux de pêche s'offrent à vous dans le département. Mais voici quelques idées :

La Maine à Angers

Garez-vous au niveau de la place La Rochefoucauld à Angers et descendez les marches pour accéder aux quais situés en bord de Maine. Brochets, perches, sandres, chevesnes, aspes ou silures sont présents sur le secteur. Vous pouvez remonter en amont du parcours vers le Centre Hospitalier Universitaire ou descendre en direction de la cale de la Savatte ou du Front de Maine.

L'Oudon à Segré

Rendez-vous à proximité du cinéma de Segré et tentez votre chance juste à côté sur l'Oudon. Perches, chevesnes et brochets sont présents dans le secteur. Après, n'hésitez pas à remonter dans le centre-ville et aller jusqu'au barrage de la Tour pour continuer votre balade.

La Loire à Saumur

Tentez votre chance en rive gauche de la Loire sur les quais de la Loire. Différentes espèces de poissons carnassiers sont présents : aspes, perches, chevesnes, brochets, silures, etc. Même si la Loire peut être parfois capricieuse, elle peut aussi offrir ses trésors !

La Loire à Chalonnes sur Loire

De la confluence de la Loire avec le Louet jusqu'en aval du pont de Chalonnes sur Loire, en rive gauche, plusieurs centaines de mètres s'offrent aux pêcheurs pour tenter les poissons : aspes, perches, barbeaux, sandres, brochets, silures, etc. Une diversité de poissons bien présente sur ce parcours !

Pêche au coup en famille : l'occasion de prendre ses premiers poissons !



Lorsque l'on débute la pêche, jeunes ou adultes, on commence souvent la pêche au coup à la recherche des petits poissons tels que le gardon, le rotengle, l'ablette ou la brème.

Avec un matériel de pêche peu onéreux, un peu d'amorce et une boîte d'asticots, partez au bord de l'eau en famille pour tenter d'attraper vos premiers poissons. C'est l'occasion de découvrir la diversité des poissons qui vivent dans nos eaux douces.

Beaucoup d'endroits existent pour aller pratiquer cette technique de pêche. Mais voici quelques lieux, faciles d'accès pour vous lancer dans cette technique :

Plan d'eau **de Saint André de la Marche**

Situé en plein cœur de la commune, ce petit plan d'eau est idéal pour débiter la pêche. Gardons et rotengles sont bien présents sur ce lieu. Vous pourrez peut-être prendre d'autres espèces dans le plan d'eau comme des carpes ou des tanches. Vous trouverez des zones ombragées si le soleil est un peu trop fort !

Plan d'eau des Tardivières **à Tiercé**

Le plan d'eau des Tardivières est en no-kill (remise à l'eau obligatoire des poissons sauf pour les espèces indésirables). Les empoissonnements réalisés chaque année par l'association permettent de garder une belle

densité de poissons. Si vous tentez votre chance, vous ne serez sûrement pas déçus !

Plan d'eau **de Pouancé**

Rendez-vous au niveau du pré de la Fuye, en face du château de Pouancé, pour réaliser une partie de pêche en famille. Munie d'une canne à pêche de 4 mètres, vous pourrez prendre une multitude d'espèces de poissons sur cet étang : gardons, rotengles, brèmes, carpes, perches, etc. Attention aux poissons-chats qui sont présents lorsque les eaux commencent à bien se réchauffer.

Plan d'eau du Lys **à Vihiers**

Ce petit plan d'eau d'un hectare, situé au bord du Lys, offre un terrain de jeu idéal pour la pêche au coup à l'aide d'une canne télescopique. En passe d'être labellisé parcours famille, il offre de nombreux aménagements pour réaliser une belle partie de pêche en famille : tables de pique-nique, aire de jeux, toilettes, ponton sécurisé, etc.

Plan d'eau du Vissoir **à Trélazé**

Situé en plein cœur d'un parc, cet étang est un parcours labellisé famille par la Fédération Nationale de Pêche en France. Il offre une qualité de pêche idéale pour la prise de ses premiers poissons. Gardons et rotengles sont des espèces bien présentes sur l'étang.

Float tube tentez l'expérience !

Si vous souhaitez être en pleine nature et au contact de l'eau, le float tube est idéal ! Il vous permettra de décompresser le temps d'une partie de pêche. Facilement transportable avec une voiture, moins coûteux qu'un bateau et demandant moins d'entretien, le float tube offre un bon compromis. Il vous permettra d'aborder des postes de pêche non accessibles du bord.

Ne nécessitant pas obligatoirement de cale de mise à l'eau, il est facile de se déplacer et de se mettre à l'eau. Il est vivement recommandé de porter un gilet de sauvetage !

Les offres pour la pêche en float tube sont très nombreuses dans le département. La quasi-totalité des rivières qui s'offrent à vous dans le département, ont plutôt des courants lents offrant la possibilité de pêcher avec le float tube. Voici quelques idées d'endroits de pêche :

Étang Saint Nicolas à Angers

L'étang Saint Nicolas, situé sur le Brionneau, est en no-kill sur les carnassiers (brochets, sandres et black-bass) et impose donc la remise à l'eau obligatoire de ces poissons. Pas toujours facile de pêcher du bord, le float tube est le bon compromis pour pratiquer la pêche aux leurres. Il vous permettra de mieux prospecter cet étang.



La Mayenne à Montreuil sur Maine

Rendez-vous sur le parking à côté de la mise à l'eau, pour vous mettre à l'eau facilement. Sandres, perches et silures sont les poissons carnassiers les plus représentés sur le secteur. Attention à la réserve de pêche annuelle et la réserve spécifique en aval du barrage.

Le Thouet à Montreuil-Bellay

Rendez-vous sur le parcours Passion situé en aval du pont Napoléon (mise à l'eau à côté en rive gauche) jusqu'au barrage de la Salle. Vous pourrez essayer de faire une pêche multi-carnassiers car brochets, perches, sandres, black-bass et silures sont bien présents sur cette rivière.

Le Lac de Ribou à Cholet

Mettez-vous à l'eau au niveau de la cale de mise à l'eau de la Tortière et partez découvrir les grandes étendues de ce lac de 80 hectares. Sandres et perches sont les poissons à privilégier. Si les poissons sont mordeurs, vous avez possibilité de réaliser une belle pêche.

L'étang de Péronne à Chanteloup les Bois

En plein cœur d'une grande forêt, ce plan d'eau, d'une quarantaine d'hectares environ, est un cadre idéal pour aller se ressourcer. Brochets et perches sont les espèces à cibler en priorité pour les amoureux de la pêche aux leurres.



La Fédération

Reconnue d'utilité publique, agréée pour la protection de la nature, la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique a des missions d'intérêt général qui ont principalement pour objet :

- de promouvoir la pêche pour tous.
- de valoriser et préserver le patrimoine piscicole et halieutique du département.
- de soutenir techniquement et financièrement les activités des 37 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) du département.
- d'aménager et défendre les milieux aquatiques (plan de gestion piscicole, suivi de la qualité des milieux...).
- de former des gardes-pêche particuliers agréés par la Préfecture et assermentés par les tribunaux.
- de faire découvrir la richesse des milieux aquatiques (intervention en milieu scolaire, expositions...), en particulier à la Maison Pêche Nature.
- d'initier et apprendre les techniques de pêche (découverte et apprentissage lors des Ateliers Pêche Nature).
- de surveiller le réseau halieutique dans le cadre de missions de police de la pêche.

Grâce au versement des cotisations (lors de l'acquisition de votre carte de pêche), la Fédération peut remplir ces missions. Pour chaque adhérent, être à jour de sa cotisation est un acte citoyen en faveur du milieu aquatique et piscicole : il permet d'allouer des subventions aux AAPPMA (baux de pêche, aides aux dépenses d'entretien et d'accessibilité des cours d'eau), et de couvrir les charges de fonctionnement et de gestion de la Fédération et des AAPPMA.

UNE ORGANISATION À VOCATION OPÉRATIONNELLE

L'organisation de la Fédération repose sur un modèle très conventionnel et démocratique, permettant de répondre à toutes les exigences : celles liées à l'environnement aussi bien que celles destinées à la pratique de la pêche dans les meilleures conditions.

La Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique est ainsi composée :

- d'un Conseil d'Administration de 13 membres élus (dont 1 désigné ADAPAEF) et dont 6 forment le bureau.
- d'une équipe de 11 salariés répartis dans différents services : administratif, développement, garderie et technique.

LA PÊCHE EN MAINE ET LOIRE C'EST

10 ATELIERS PÊCHE NATURE
34 500 PÊCHEURS
37 ASSOCIATIONS DE PÊCHE
1 ASSOCIATION DE PÊCHEURS AMATEURS AUX ENGINS (ADAPAEF)
2 500 KM DE RIVIÈRES
500 HA DE PLANS D'EAU
49 ESPÈCES DE POISSONS RECENSÉES





La Maison Pêche Nature

Située à côté du siège social de la Fédération de pêche de Maine-et-Loire à Brissac-Quincé, la Maison Pêche Nature est un site pédagogique permettant l'apprentissage de la pêche de loisir et de sensibiliser le public à la protection du milieu aquatique. En 2023, la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et Loire, avec sa structure pédagogique, a fait son entrée, dans le Référentiel qualité en éducation à l'environnement du Graine.



Agréée par convention avec l'Inspection Académique de Maine-et-Loire, la Maison Pêche Nature propose des animations adaptées aux différents programmes scolaires (de la maternelle jusqu'à l'Université). Les animateurs de la Fédération se déplacent également au sein des écoles afin de travailler sur différentes thématiques liées aux milieux aquatiques. Elle accueille également des centres de loisirs à la demi-journée, à la journée ou dans le cadre de séjours sur le PAJ (Point Accueil Jeunes).

Des aquariums regroupent les différentes espèces de poissons que l'on peut retrouver dans les rivières ou plans d'eau du département. Ils permettent ainsi d'expliquer la morphologie et la diversité des poissons, leurs régimes alimentaires, leurs reproductions, ... et ainsi de mieux comprendre leurs comportements. Une mare pédagogique permet de découvrir les invertébrés aquatiques. Après une pêche des petites bêtes de la mare, elles sont triées et observées à l'aide d'une loupe binoculaire dans une salle aménagée.

D'autres animations ou activités ludiques autour de différents thèmes sont également proposées : découverte de la Reproduction Naturelle Aménagée du brochet, l'écosystème aquatique, les problèmes de dégradation et de pollutions du

milieu aquatique, les familles de vertébrés, découverte de la faune et de la flore, ... ou bien d'autres encore qui sont à définir avec les animateurs en amont de votre venue. Des animations autour de la pêche sont aussi proposées sur l'étang du site. Certaines animations peuvent se faire sur un site extérieur à la Maison Pêche Nature.

La Maison Pêche Nature propose également des animations pour initier le grand public (adultes et enfants) aux différentes techniques de pêche sur le site de la Maison Pêche Nature ou sur des sites extérieurs dans le département (voir p.60-61 pour découvrir les animations). Retrouvez le programme d'animations pour chaque période de vacances scolaires sur le site Internet de la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique : www.fedepêche49.fr

**EN 2023, CE SONT PLUS
DE 6 500 PERSONNES (TOUS PUBLICS
CONFONDUS) QUI ONT ÉTÉ SENSIBILISÉES
À LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
OU INITIÉS À LA PÊCHE DURANT LES
ACTIVITÉS OU LES MANIFESTATIONS
ENCADRÉES PAR L'ÉQUIPE D'ANIMATEURS.**

MAISON PÊCHE NATURE

1 280 rue de la Gachetière
Montayer- Brissac-Quincé
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE
Tél. : 02 41 87 57 09
secretariat@fedepêche49.fr

Animations Pêche

DÉCOUVREZ DIFFÉRENTES TECHNIQUES DE PÊCHE !

A l'occasion des vacances scolaires, la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique propose un programme d'animations afin d'initier/de perfectionner jeunes ou adultes aux différentes techniques de pêche. Les animations se déroulent sur le site de Montayer à Brissac-Quincé (Maison Pêche Nature) ou sur d'autres sites du département.

PRÉSENTATION DES ANIMATIONS PROPOSÉES

Pêche au coup

C'est la manière la plus simple et la plus adaptée pour découvrir la pêche. Vous tenterez d'attraper gardon, rotengle, ablette ou brème à l'aide d'une canne télescopique et d'une ligne de pêche.

Grande canne

Technique de pêche très utilisée pour la pêche de compétition, elle reste aussi ouverte à la pêche de loisir. Vous apprendrez à manipuler et à déboîter la canne de 9,50m, vous entraînez à lancer avec précision votre amorce ou ferrer votre poisson.

Feeder

Une technique pour pêcher au coup mais avec un moulinet ! Technique idéale pour attraper des poissons à l'aide d'une cage remplie d'amorce, l'utilisation de ce type de matériel permettra de pêcher à plus longue distance.



Carnassiers aux leurres (bord)

Pêche itinérante qui consiste à prospecter différentes zones à la recherche des poissons carnassiers tels que le brochet, le sandre, la perche ou le black-bass. Venez découvrir la pêche aux leurres et les animations adaptées.

Float tube

Embarcation gonflable pour pêcher les carnassiers, elle permet de pêcher des endroits difficiles d'accès en bateau ou du bord. Vous découvrirez les plaisirs de la pêche, les pieds dans l'eau, à la recherche du poisson.

Bateau

Afin de diversifier son offre, des animations de pêche aux leurres en bateau seront proposées durant l'année. L'occasion de se déplacer sur différents postes de pêche facilement et de découvrir une autre approche pour cette technique de pêche.

Pêche des écrevisses

Des questions sur la pêche des écrevisses ? Profitez d'un temps d'animation pour découvrir les espèces d'écrevisses présentes dans nos cours d'eau, le matériel nécessaire et connaître la réglementation.

Mouche

Nouveauté 2024 : des animations seront proposées autour de cette technique de pêche : atelier de montage de mouches artificiels, apprentissage de la gestuelle de lancer et mise en pratique au bord de l'eau.

Le nombre de participants est limité en fonction de la technique de pêche proposée. L'ensemble du matériel est fourni. Les animations sont encadrées par des salariés de la Fédération, titulaires d'un BP JEPS Pêche de Loisir.

Le programme des animations est diffusé avant chaque période de vacances scolaires sur le site Internet de la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (www.fedepeche49.fr).

MAISON PÊCHE NATURE

1280 rue de la Gachetière - Montayer - Brissac-Quincé
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE
Tél. : 02 41 87 57 09 - secretariat@fedepeche49.fr

Animations Nature

La Maison Pêche Nature propose des animations de sensibilisation des milieux aquatiques. Découvrez quelques une de nos animations ci-dessous. Si vous êtes intéressés par une de ces animations ou pour répondre à un projet en particulier, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter !

Visite de la Maison de Pêche Nature

Découvrez la faune aquatique des eaux douces du Maine-et Loire au travers différentes activités ludiques. Au programme : observation des espèces piscicoles du Maine-et-Loire dans les aquariums puis pêche aux invertébrés dans la mare pédagogique et identification des petites bêtes.

A la découverte des poissons

Venez découvrir les aquariums et la pisciculture de la Maison de Pêche Nature afin d'en connaître un peu plus sur les poissons qui peuplent les eaux douces du Maine-et-Loire. Le Brochet, espèce emblématique du Maine-et-Loire sera mis à l'honneur.

Découverte des petites bêtes de la mare

Epuisette et seau en main, venez découvrir la richesse des milieux aquatiques et ses petites bêtes. Après la pêche, une observation sera réalisée, vous allez devenir incollables sur elles !



Découverte de la faune et de la flore

Partez pour une balade animée par des activités ludiques sur la faune et la flore, vous découvrirez la richesse des milieux humides.

Découverte des oiseaux

Equipés de jumelles, venez observer les oiseaux au cours d'une promenade ornithologique.

Découverte des libellules

Partez à la découverte des libellules et des demoiselles. Qui sont ces drôles insectes ?

Balade contée

A travers une balade contée, venez découvrir la faune et la flore de l'étang.

Découverte des amphibiens

Crapauds, grenouilles, salamandres et tritons qui-sont-ils ? C'est l'occasion d'en connaître un peu sur ces espèces ! Observations et activités ludiques sont au programme. Aurez-vous la chance d'observer des larves de salamandres et de tritons ? De voir l'évolution d'un têtard ? Ou réussirez-vous à attraper une grenouille verte ?

Grand jeu Enquête policière nature

Le commissaire de police nature a retrouvé une victime au bord de l'étang. Les détectives vont devoir enquêter, traces et indices ont peut-être été laissés par le(s) coupable(s).

En quête de biodiversité

Jeu de piste pour découvrir la biodiversité de l'étang de la Maison Pêche Nature.

Les Ateliers Pêche Nature

POUR S'INITIER AUX TECHNIQUES DE PÊCHE

Les Ateliers Pêche Nature (APN ou écoles de pêche) sont animés par des bénévoles des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA). Ils permettent d'initier des jeunes pêcheurs ou moins jeunes aux techniques de pêche et de les sensibiliser au milieu aquatique. C'est l'occasion de découvrir que la rivière est un milieu fragile et que la vie sous l'eau est très riche.



Différents objectifs sont fixés au cours des ateliers :

- le respect du poisson, les comportements et les modes de vie des différents poissons de la rivière, les techniques de pêche, la notion de capture raisonnée.
- la prise de conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques, de leur faune et de la flore, de l'impact des actions de l'Homme sur le milieu, etc.
- le respect de soi et des autres usagers de l'eau lors d'une action de pêche.

Un agent de développement de la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique coordonne le réseau de bénévoles et les forme pour avoir une cohérence entre les différents APN. Il peut être aussi amené à venir

participer à une journée d'animation ou accueillir des APN sur le site pédagogique de la Maison Pêche Nature à Brissac-Quincé.

Le coût d'une inscription est modeste (ou gratuit) et l'ensemble du matériel est fourni. Le but est de donner le maximum de compétences pour amener les participants à la pratique des techniques de pêche de façon autonome.



En Maine-et-Loire, les associations organisent des APN et permettent d'initier des jeunes ou adultes à différentes techniques de pêche :

- pêche au coup
- pêche au coup au moulinet (feeder)
- pêche des carnassiers
- pêche de la carpe

Les animateurs sont formés aux premiers secours par le biais de la formation PSC1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1).

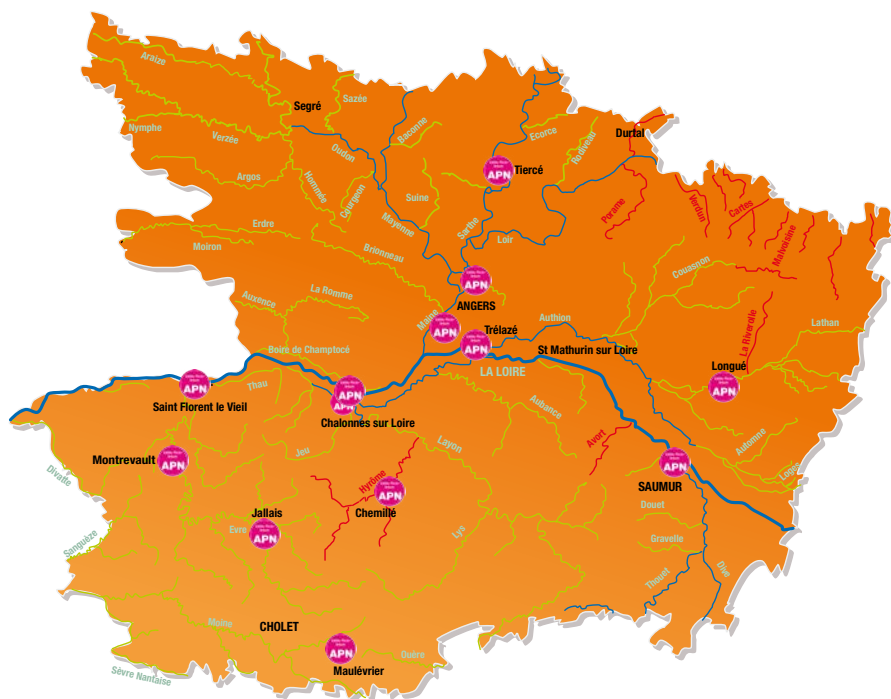
Si vous êtes intéressés pour participer à un APN, consultez la carte sur la page de droite pour découvrir le lieu le plus proche de chez vous.

Les associations de pêche peuvent aussi faire découvrir la pêche sur des demi-journées avec par exemple des centres de loisirs, des écoles, des maisons de retraite, etc...

Ces animations sont encadrées par la signature d'une convention d'animation.

MAISON PÊCHE NATURE

1280 rue de la Gachetière
Montayer- Brissac-Quincé
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE
Tél. : 02 41 87 57 09
secretariat@fedepêche49.fr
(Site ouvert seulement sur réservation)



AAPPMA	LIEU	RESPONSABLE	CONTACT	TYPE DE PÊCHE ENSEIGNÉE	PÉRIODE
ABLETTE ANGEVINE	Angers		02 41 88 32 26 / ablette.angevine@orange.fr	coup - carnassier - feeder	février à octobre
AUX PÊCHEURS D'ANGERS LOIR	Angers	Daniel Beaupère	06 35 56 18 64 / souvil31@gmail.com	coup - feeder	vacances scolaires
BRÈME CHALONNAISE	Chalonnès sur Loire	Julien Bompas	06 63 21 08 72	coup - carnassier - feeder	juin
CACHALOTS DE L'HYRÔME ET DU LAYON	Chemillé	Loïc Baumard	02 41 30 67 29 / cachalots.hyrome.layon@gmail.com	coup - carpe - carnassier - truite	mars à juin
VANDOISES DE L'ÈVRE	Jallais	Gilles Brouard	06 22 89 25 93	coup	mars à juin
PERCHE MAULÉVRAISE	Maulévrier	Jean Bouffandeau	02 41 55 96 19	coup	juillet
SCION FLORENTAIS	St Florent	Yves Rouvray	06 21 43 72 40 / yves.rouvray@live.fr	coup - carnassier - feeder Club Pêche - multi pêche	avril à mai septembre à juin
ROSEAU SAUMUROIS	Saumur	Jacques Desman	06 42 00 85 69	coup - carnassier	avril à octobre
BROCHETS DE LA SARTHE	Tiercé	Pierre Girard	02 41 42 53 49 / lesbrochetsdelasarthe@hotmail.fr	carnassier	avril à juin
PERCHE TRÉLAZÉENNE	Trélazé	Bernard Merlin	07 58 45 93 44 / contact@perchetrelazeenne.fr	coup - feeder	avril à juillet

Carna Juniors 49

des rencontres pour les jeunes !



La Fédération de Maine-et-Loire a souhaité accompagner les jeunes pêcheurs en proposant une nouvelle formule. Beaucoup d'entre eux ont découvert la pêche par l'intermédiaire de proches ou d'amis. Certains d'entre eux ont pu aussi profiter d'Ateliers Pêche Nature proposés par les AAPPMA ou de animations d'initiation proposées par la Fédération de pêche de Maine-et-Loire.

Mais passé l'âge de l'adolescence, plus grand-chose n'est proposé pour ces jeunes alors qu'ils sont demandeurs. La Fédération a donc souhaité proposer un challenge de pêche aux leurs du bord pour les jeunes de 9 à 17 ans sous forme de rencontres amicales et dans différents endroits du département.

4 étapes ont donc été organisées en 2023 :

- le 27 mai à l'étang de Saint Aubin à Pouancé (AAPPMA Pêcheurs des Etangs Pouancéens)
- le 24 juin sur la Loire à Saumur (AAPPMA Roseau Saumurois)
- le 16 septembre sur la Maine à Angers (AAPPMA Ablette Angevine)
- le 14 octobre sur la Loire à Chalonnes sur Loire (AAPPMA Brème Chalonnaise)

Lors de chaque manche, un tirage au sort était organisé pour créer des binômes pour pêcher ensemble. Cela aura permis de créer des échanges et des moments de partage entre compétiteurs. Créer des liens entre les jeunes était un objectif important.

Les jeunes auront ainsi pu s'exercer sur différents types de parcours (plan d'eau, rivière ou fleuve). En parallèle de

la pêche, une épreuve de lancer sur cible était proposée durant chaque manche. Cela permettait aussi de leur faire apprendre à gérer le stress et à travailler leur dextérité au lancer lors de cette épreuve. Au fur et à mesure des manches, nous avons

pu observer que les jeunes ont gagné en précision sur leurs lancers, qui ne pourra être que bénéfique pour leurs futures sorties au bord de l'eau.

A l'issue de chaque épreuve, un classement comptabilisant la pêche et le lancer sur cible était réalisé. Chaque jeune est reparti avec une dotation de matériel, largement supérieur au coût de l'inscription (12 euros). Les associations de pêche et les magasins spécialisés ont aussi contribué à l'enrichissement des lots des jeunes.

Un grand remerciement à l'ensemble des bénévoles et des partenaires (communes, magasins, associations de pêche, banque, assurances, ...) qui ont contribué à la réussite du Carna Juniors 49.



Fort de son succès, il est déjà programmé une seconde édition en 2024 en proposant un nouveau calendrier dans les mois à venir. N'hésitez pas à consulter notre site Internet www.fedepêche49.fr ou à suivre nos réseaux sociaux.

Challenge Anjou Carnassiers

une compétition de pêche en bateau !

**CHALLENGE
ANJOU
CARNASSIERS**

La Fédération de Maine-et-Loire a lancé pour la première fois, en 2023, le Challenge Anjou Carnassiers, une compétition de pêche des carnassiers aux leurres en bateau sur plusieurs manches. Elle s'est appuyée sur plusieurs Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour mettre en place cet événement. 3 concours de pêche existaient déjà et la Fédération a mis en place une nouvelle manche sur la Maine.

Pour l'année 2023, 4 manches étaient donc proposées :

- Open Loire Carnassiers les 16 et 17 juin à Saint Florent le Vieil (AAPPMA Le Scion Florentais)
- Challenge Carnassiers les 2 et 3 septembre à Saumur (AAPPMA Le Roseau Saumurois)
- Open Carnassiers le 23 septembre à Cheffes sur Sarthe (AAPPMA Les Brochets de la Sarthe)
- Open Carnassiers le 18 novembre à Bouchemaine (Fédération et AAPPMA Aux Pêcheurs d'Angers Loir)

Pour être comptabilisé dans le classement du challenge, il fallait participer à 3 manches au minimum. Si une équipe participait à l'ensemble des manches, les 3 meilleures étaient retenues pour le classement final. 14 équipes se sont inscrites pour cette première édition.

La mise en place de cette compétition avait plusieurs objectifs :

- Proposer un challenge sous forme de compétition, une demande émanant de la part de pêcheurs désireux de s'opposer à d'autres adhérents.
- Créer une cohésion et des moments de partage entre les différents participants lors des différentes manches.
- Valoriser la pêche de loisir



Les 3 meilleures équipes ont été récompensées : 1 séjour de 4 jours et 5 nuits pour 2 personnes en Espagne avec Loïc DOMERGUE , un 1 séjour de 3 jours avec Vincent DE BRUYNE et 1 guidage d'une journée avec Laurent GOUPIL pour 2 personnes.

La deuxième édition du challenge est déjà programmée avec une nouvelle (ou plusieurs) manche(s). N'hésitez pas à suivre les informations sur www.fedepêche49.fr ou sur les réseaux sociaux.



RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE DE LA PÊCHE AUX ENGINS

Tout engin utilisé doit être identifié par une plaque en matière inaltérable, sertie ou rivée, comportant le numéro de licence ou le nom suivi de la lettre A.

L'utilisation des engins, y compris les cordées et les balances, est interdite sur une distance de 200 mètres à l'aval des barrages et écluses sur les eaux du domaine public. Pour les nasses rigides, obligation d'une maille égale ou supérieure à 40 mm.

Seules les nasses rigides (bosselles, tambours, ...) sont autorisées pendant la période de fermeture du brochet et du sandre du 28 janvier au 30 avril (arrêté préfectoral). Pendant cette période, il est interdit de conserver un brochet ou un sandre quelle que soit sa taille.

Il est interdit de manœuvrer ou de relever les nasses ou ancraux (à l'exception des bosselles et nasses anguillères) entre le samedi 18h et le lundi 6h.

Licence de pêche Particulière

- 3 nasses anguillères ou bosselles.
- 1 nasse à poissons, rigide.
- 3 cordées munies pour l'ensemble de 18 hameçons maximum.
- 4 lignes montées sur cannes (réciprocité départementale lancer compris).
- 1 nasse à lamproie (sauf dans le bassin de la Maine).
- 6 nasses à écrevisses ou à poissons-chat.
- 1 carrelet sur les lots de l'état.
- 1 épervier.

La carte étant réciprocaire, vous bénéficiez à ce titre de :

- 6 balances à écrevisses
- 1 carafé à valrons (2 litres maximum)

Licence de petite pêche

- 3 nasses à poissons ou ancraux.
- 1 carrelet (25 m² maximum) ou 1 coul (1,5m de diamètre maxi).
- 1 épervier.
- 3 cordées munies pour l'ensemble de 18 hameçons maximum.
- 3 nasses anguillères ou bosselles.
- 4 lignes montées sur cannes (réciprocité départementale lancer compris).
- 1 nasse à lamproie.
- 6 nasses à écrevisses ou à poissons-chats.

Les licences peuvent être retirées

Domaine Public (Loire, Authion, Layon, Thouet, Dive)

Direction Départementale des Territoires – services des eaux et forêts
15 bis, Rue Dupetit Thouars - 49047 ANGERS
Tél. : 02 41 86 66 63

Domaine transféré au CD49 (Maine, Sarthe, Mayenne, Loir et Oudon)

Chez M. Yves Cayeux
23 rue du marché au Lin - 49290 CHALONNES SUR LOIRE - Tél. : 02 41 78 05 30

Les cartes sont disponibles

- Pour le secteur Loire (lots L – Louet – Layon)
Chez M. Yves Cayeux - 23 rue du marché au Lin
49290 CHALONNES SUR LOIRE
Tél. : 02 41 78 05 30
- Pour le secteur Loire (lots K – Thouet – Authion – Dive)
Chez Jacques Meunier - 9 quai des Mariniers
Le Thoureil – 49350 GENNES VAL DE LOIRE
Tél. : 06 71 97 47 60



Tarifs carte de pêche et licences 2024

Carte de pêche pour adhérent ADAPAEF

94 €

Des frais postaux fixés à 7,50 € sont ajoutés pour l'envoi des documents.

LICENCE DOMAINE PUBLIC

Petite Pêche 55 €

Particulière 27 €

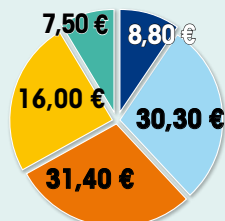
**Au moment du bouclage du guide, les services de l'État n'avaient pas communiqué les tarifs 2022 sur le domaine public. Prenez contact avec l'ADAPAEF pour les connaître.*

LICENCE DOMAINE TRANSFÉRÉ

Petite Pêche 56 €

Particulière 27 €

RÉPARTITION DES COTISATIONS



RMA
Fédération départementale
CPMA
Fédération Nationale (membre bienfaiteur)
La Maille d'Anjou

SIÈGE DE L'ASSOCIATION

ADAPAEF / Maille d'Anjou
BP N°3 – 49170 LA POSSONNIERE
Tél : 06 37 56 20 83
lamailledanjou@gmail.com

Envoi du courrier, merci d'adresser à :
La Maille d'Anjou - 8, rue du Pressoir Rouge
49290 CHALONNES SUR LOIRE

VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS, CONSULTEZ LE SITE INTERNET www.adapaef49.fr

Hébergements Pêche



La Fédération Nationale de la Pêche en France a défini une stratégie nationale de développement du loisir pêche articulé autour des axes suivants :

- la valorisation des sites de pêche par la constitution d'un réseau de parcours de pêche adapté à la demande et la labellisation de parcours ;
- l'offre d'hébergements, de services et d'animations adaptées aux clientèles ;
- la communication et la promotion du loisir pêche.



La Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique assure l'enregistrement des demandes par les hébergeurs désireux d'être labellisés, et effectue également les visites de contrôle.

L'attribution du label est conjointement validée par la fédération de pêche 49 et Anjou Tourisme à l'occasion d'une commission qui se tient une fois par an.

Il peut être attribué à des chambres d'hôtes, gîtes, hôtels, villages de vacances, campings, pour lesquels les propriétaires ou les exploitants en font la demande.

Ces hébergements doivent répondre à certains critères. Parmi les principaux, nous pouvons citer :

- la proximité avec des lieux de pêche
- le propriétaire doit justifier de l'ouverture de sa location durant la période de pêche (5 mois minimum pour les campings).
- une mise à disposition d'un local spécifique sécurisé (stockage matériel, séchage...), d'un point d'eau, et de moyens de conservation des appâts vivants (réfrigérateur et bac à vif)

Le label est gratuit et valable pour une durée de 5 ans.

En Anjou, les labellisés sont :

- **Camping Portes de l'Anjou à Durtal**
02 41 76 31 80
- **Camping La Promenade à Montjean sur Loire**
02 41 39 02 68
- **Camping Les Nobis d'Anjou**
02 41 52 33 66
- **Gîte Le Buisson à Chalonnes sur Loire**
06 10 99 55 67
- **Le Gîte Le Pré à Rablay sur Layon**
02 41 78 39 05
- **Le Domaine des 3 Villages à Bouchemaine**
06 08 74 10 31
- **L'Amour de la Loire - Ingrandes sur Loire**
06 23 92 16 31
- **Camping Le Morédéna à Morannes sur Sarthe**
02 41 42 76 95
- **Camping l'Orée des Boires à Drain**
06 72 02 93 89
- **Gîte et chambres d'hôtes Les Remparts à Montreuil Bellay**
06 76 71 22 82

Devenez bénévole !

S'INVESTIR DANS UNE AAPPMA À LA PORTÉE DE TOUS

Le monde de la pêche en France est un réseau d'associations, appelées AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) composées exclusivement de bénévoles. Ces dernières gèrent et protègent les milieux aquatiques et œuvrent pour la promotion et le développement de notre loisir. Votre carte de pêche n'est pas une simple autorisation pour pratiquer votre loisir : elle fait de vous un membre de votre AAPPMA. Elle vous donne le droit d'assister à l'Assemblée Générale de votre association et de faire remonter vos idées ou vos remarques.

Vous disposez donc de deux grandes missions propres au réseau : développer le loisir pêche et protéger les milieux aquatiques. Plusieurs moyens sont à votre disposition pour y arriver !



PARTICIPER AUX ACTIONS DE VOTRE AAPPMA

Actions de protection des milieux aquatiques

Empoisonnements, nettoyages de rivières, travaux de restauration de cours d'eau, actions de police de la pêche en tant que garde pêche particulier sur le territoire de votre association... Beaucoup d'actions sont possibles pour protéger nos cours d'eau et les espèces qu'ils abritent, afin que notre loisir reste un pur bonheur !

Actions de promotion du loisir pêche

Concours de pêche, Ateliers Pêche Nature, animations au bord de l'eau, événements, ... Les AAPPMA peuvent mener beaucoup d'actions pour promouvoir le loisir pêche. Faire découvrir la pêche et les milieux aquatiques sont essentiels et nécessitent des bénévoles pour y arriver. Pour que notre loisir perdure, il est primordial que le grand public soit sensibilisé à la protection des milieux aquatiques et qu'il puisse découvrir la pêche. Beaucoup d'entre nous ont pu découvrir la pêche grâce une personne de son entourage. Il est essentiel que chaque pêcheur transmette son savoir aux générations futures.

N'hésitez pas à contacter votre association pour avoir plus d'informations ou à suivre les supports de communication de votre AAPPMA.

La Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique recherche également des bénévoles pour aider sur des manifestations de promotion de notre loisir pêche (Fête de la pêche à Brissac-Quincé en mai, Journée Nature Junior à Bouchemaine en juin, Maison Pêche Nature en fête en septembre à Brissac-Quincé, etc.). N'hésitez pas à nous contacter au 02 41 87 57 09 pour plus d'informations.

A travers ces événements, c'est l'occasion de transmettre notre passion et nos connaissances à des jeunes ou des adultes désireux d'en connaître plus sur la pêche et les milieux aquatiques.

TENSION ATTENTION



Photo : Getty Images.

**Parce que votre ligne de pêche
n'a pas forcément besoin de toucher
une ligne électrique pour
provoquer un accident mortel.**

**Protégez-vous
du risque électrique.**

Découvrez tous
nos conseils sur

Tension-Attention.fr

enedis



Le réseau
de transport
d'électricité

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Partenariat avec des guides de pêche

Depuis l'année 2023, la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a signé des conventions de partenariats avec des guides de pêche du département.

L'objectif : assurer une complémentarité et une continuité dans les animations déjà proposées par la Fédération et dans les Ateliers Pêche Nature.

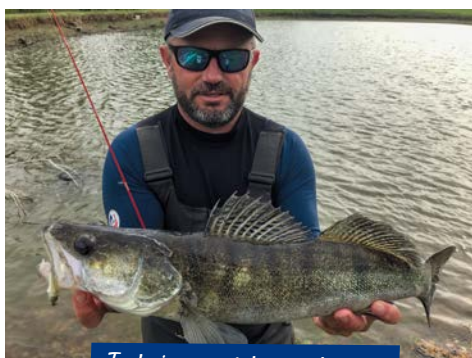
Les guides de pêche, comme les salariés de la Fédération, vous accompagnent pour la découverte et/ou le perfectionnement d'une ou plusieurs

techniques de pêche. Chaque guide de pêche est spécialisé dans une (ou plusieurs) technique(s) de pêche qu'il vous transmettra selon vos attentes.

Ce partenariat permet aussi d'augmenter l'offre en animations grand public proposées par la Fédération et d'aller dans des sites de pêche différents de ceux qui sont pratiqués actuellement.

2 guides de pêche sont en convention avec les guides de pêche. Retrouvez ci-dessous leurs contacts :

Laurent GOUPIL



Technique : pêche aux leurres

Basé sur la commune de Saint-Florent-le-Vieil, il pêche depuis longtemps sur la Loire et ses boires ainsi que l'Evre. Il n'hésite pas à pratiquer sa passion à la recherche des poissons carnassiers (brochets, sandres, perches, etc.) dans d'autres rivières ou plans d'eau du département.

Il propose de vous initier ou de vous perfectionner à la pêche aux leurres du bord, en bateau ou en float tube.

Il peut également vous proposer de vous initier à d'autres techniques de pêche en eau douce (coup, feeder, etc.). Il propose également des sorties de pêche aux leurres en mer depuis le port de Pornic.

Contact

Tél. : 06 64 22 25 99
Email : goupil.laurent049@gmail.com
Site web : www.goupilpeche.fr
Facebook : Goupil Pêche

Ludovic PAILLAT



Techniques : pêche aux leurres et pêche à la mouche

Installé à Saint-Martin-du-Bois depuis 2016, il sillonne l'Oudon et la Mayenne en quête de brochets, sandres, silures et black-bass aux leurres. Il recherche aussi le chevesne à la mouche dans le bras mort de la Sarthe à Cheffes sur Sarthe, dans la Maine près d'Angers et dans la Loire en Touraine.

Il propose des guidages de pêche aux leurres en bateau sur l'ensemble du réseau hydrographique de la région du Lion d'Angers ainsi que des initiations de la pêche à la mouche.

Il peut vous proposer aussi des initiations pour d'autres techniques de pêche.

Contact

Tél. : 06 48 68 70 04
Email : ludox79@wanadoo.fr
Site web : www.artnpeche.com
Facebook : Art'nPêche

Police de la Pêche

Si cette opportunité vous intéresse et si vous souhaitez vous engager dans la préservation de notre réseau piscicole, n'hésitez pas à vous rapprocher d'une AAPPMA proche de vous ou à contacter la Fédération départementale !

La Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique compte parmi ses missions la surveillance du réseau piscicole et la police de la pêche.

Renseignements complémentaires auprès de la Fédération au 02 41 87 57 09

En plus de ses deux agents fédéraux assermentés, la Fédération s'appuie aussi sur sa quarantaine de gardes particuliers assermentés.

Cet appui est important car les gardes particuliers sont répartis sur l'ensemble des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.



Les gardes assermentés suivent au moins une fois par an une formation de perfectionnement. Mais tous les ans ou tous les deux ans, se déroulent des formations de recrutement pour compléter les effectifs de gardes auxquelles pêcheurs ou non-pêcheurs peuvent s'inscrire !

Lancement d'une brigade départementale

Afin de venir en appui aux gardes fédéraux ainsi qu'aux gardes pêche particuliers, la Fédération du Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a mis en place au cours de l'année 2023 une brigade de gardes départementaux.

Cette équipe, constituée de 4 gardes pêche particuliers et 2 gardes fédéraux assermentés sur l'ensemble du département, réalise de nombreuses actions de police pêche de jour comme de nuit afin de lutter contre le braconnage aux engins, la pêche en réserve, la pêche de nuit, ...

Vous êtes témoins d'un acte de braconnage ?

**N'hésitez pas à nous contacter au
02 41 87 57 09**





Nouveau protocole

La Fédération du Maine et Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique a signé en accord avec les Procureurs de la République d'Angers et de Saumur, un nouveau protocole d'accord concernant les procédures engagées, les montants des dommages et intérêts en matière de pêche et les procédures de saisies contre les contrevenants.

Grace à l'engagement des gardes pêche particuliers, à l'augmentation des actions de police pêche, au développement de nouveaux moyens de contrôles (bateau, canoë et VTT) et à nos partenariats avec les forces de l'ordre (Groupement de Gendarmerie du Maine et Loire, Polices Municipales du Département), près de 15 000 contrôles polices pêche ont été réalisés sur l'année 2023.



ou nous faire remonter les informations avec le lien suivant : <https://forms.gle/3sLKilJCAUU1Hg7R9>

PLUS LES INFORMATIONS SERONT PRÉCISES SUR LE SÉIGNEMENT QUE VOUS SOUHAITEZ FAIRE REMONTER ? PLUS ELLES SERONT EXPLOITABLES PAR NOS ÉQUIPES.

Pêcheurs, sentinelles des cours d'eau

La présence des pêcheurs au bord de l'eau est primordiale pour la préservation des milieux aquatiques. Ce sont des sentinelles au service de la surveillance et de la protection de nos rivières et de nos plans d'eau.

Depuis plusieurs étés, il est de plus en plus courant de retrouver des poissons piégés suite à des abaissements des niveaux d'eau et au changement des conditions météorologiques. Les deniers étés ont été très défavorables pour nos cours d'eau et plans d'eau avec des épisodes de sécheresse. La Fédération peut réaliser de nombreuses

pêches de sauvetage suite à des signalements de pêcheurs ou d'autres usagers. Il est de plus en plus fréquent de retrouver des petits cours d'eau avec des ruptures d'écoulement qui impactent la faune et flore, et notamment les poissons. Les températures élevées provoquent une chute du taux d'oxygène et sans intervention humaine, les poissons peuvent être condamnés.

Les pêcheurs sont souvent les premiers lanceurs d'alerte sur des constats de mortalité piscicole, pollutions, braconnage, ... Etre pêcheur, c'est aussi être un amoureux de la nature tout en pratiquant sa passion.

Toutes les informations observées sur le terrain peuvent être remontées à la Fédération qui pourra intervenir ou alerter les autorités compétentes.



Exemple de mortalité piscicole



Exemple de pollution

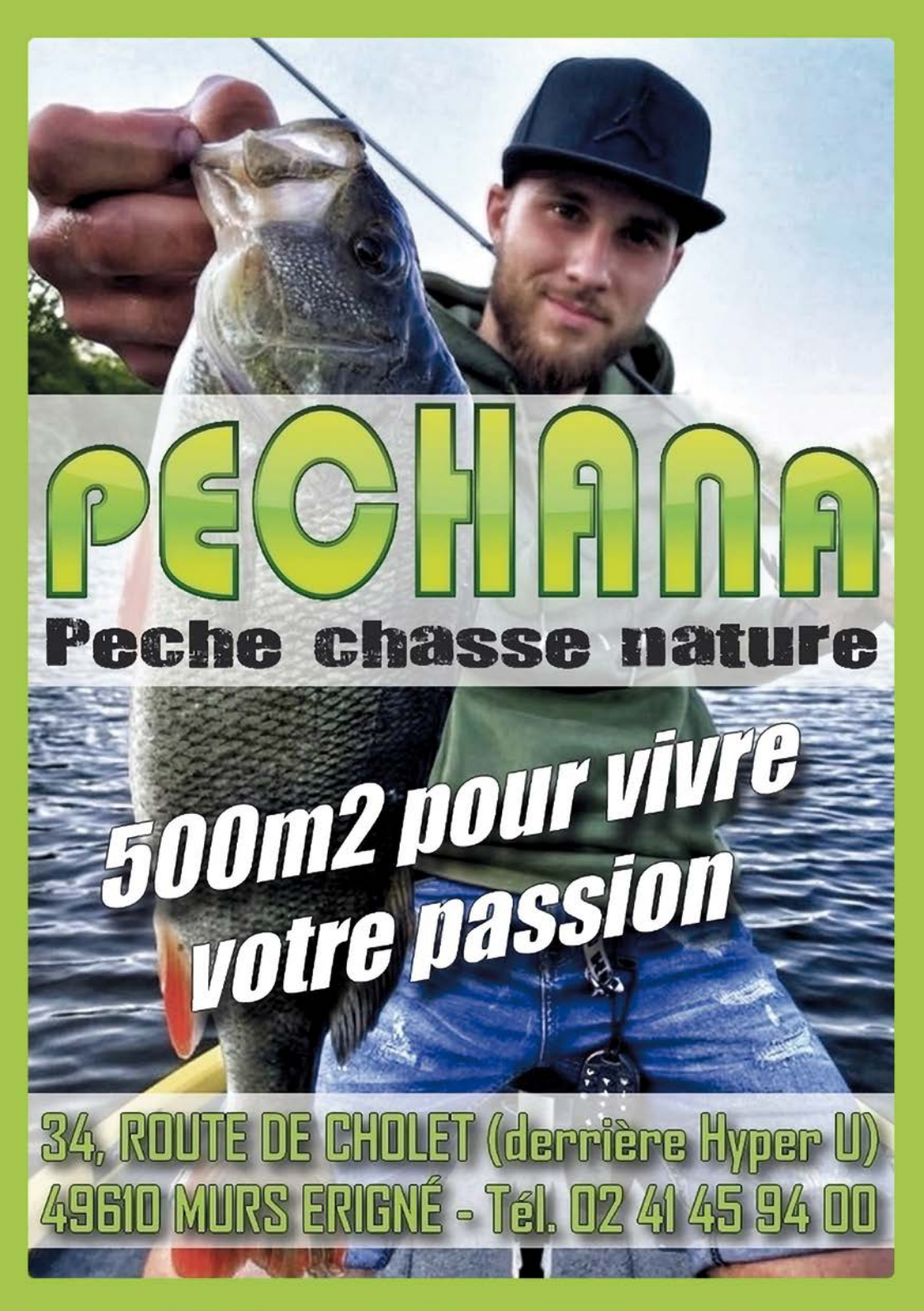
Si vous êtes témoin de telles situations, contactez la Fédération :

- au 02 41 87 57 09 ((laissez un message sur le répondeur en dehors des heures d'ouverture)
- ou par mail : secretariat@fedepêche49.fr

Vous pouvez également contacter l'Office Français de la Biodiversité :

- au 02 41 47 29 82
- ou par mail : sd49@ofb.gouv.fr

N'hésitez surtout pas à y ajouter des photos avec les indications les plus précises possibles ainsi que vos coordonnées téléphoniques pour que notre action soit la plus rapide et la plus efficace.

A man with a beard, wearing a black cap and a green shirt, is holding a large fish (likely a sea bream) on a boat. The background shows the water and a clear sky.

PECHANA

Pêche chasse nature

***500m2 pour vivre
votre passion***

**34, ROUTE DE CHOLET (derrière Hyper U)
49610 MURS ERIGNÉ - Tél. 02 41 45 94 00**

Maison de la Pêche et de la Nature



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE ET PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE



Un parcours pour comprendre L'EAU & LA VIE

Située à Brissac-Quincé, la Maison Pêche Nature est l'outil pédagogique de la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Ce site d'éducation à l'environnement et de promotion du loisir pêche, est reconnu par les services de l'état (éducation nationale et jeunesse et sports) pour l'accueil des scolaires, des centres de loisirs et des séjours Point Accueil Jeune (durant la période estivale).



La Maison Pêche Nature propose des animations pêche (découverte, initiation, perfectionnement). Seul ou en famille, pêche au coup, à la grande canne, des carnassiers, les séances se déroulent sur place ou sur des sites départementaux.



Maison Pêche Nature
Montmayeur - Brissac-Quincé
49120 BRISSAC-QUINCÉ, AUVERGNE
www.fedepoche49.fr - 02 41 87 57 09